

Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions
Communauté de communes Grand Ouest Toulousain

Août 2022

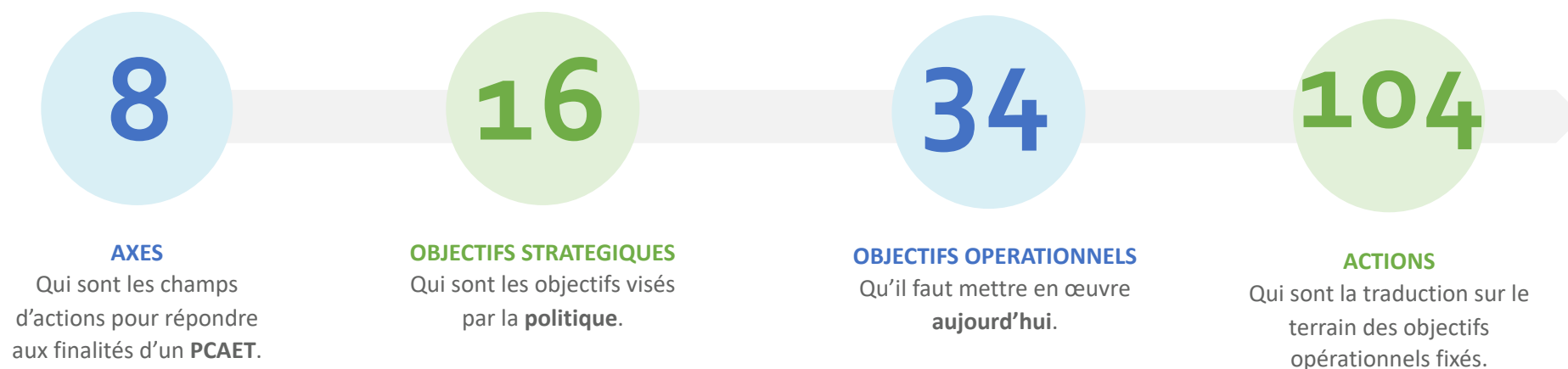
Table des matières

Plan Climat Air Énergie Territorial	1
Programme d'actions	1
Communauté de communes Grand Ouest Toulousain	1
Fiche 1 - 1.1.1 Repérer les publics précaires	8
Fiche 2 - 1.1.2 Accompagner les publics précaires	10
Fiche 3 - 1.2.1 Accompagner les habitants dans la rénovation des logements.....	13
Fiche 4 - 1.2.2 Accompagner la filière du bâtiment dans l'évolution de ses pratiques	17
Fiche 5 - 2.1.1 Accompagner les actions individuelles	20
Fiche 6 - 2.1.2 Impulser des actions collectives	23
Fiche 7 - 2.2.1 Identifier finement les potentiels des différentes filières	26
Fiche 8 - 2.2.2 Impulser et participer aux projets d'envergure	28
Fiche 9 - 3.1.1 Mettre en place une stratégie alimentaire territoriale (PAT)	31
Fiche 10 - 3.1.2 Développer l'offre locale et ses circuits courts	33
Fiche 11 - 3.1.3 Adapter les pratiques et les cultures au changement climatique	36
Fiche 12 - 3.2.1 Gérer la forêt et les bois en renforçant le stockage des forêts privées et communales.....	39
Fiche 13 - 3.2.2 Valoriser le « poumon vert » de la forêt de Bouconne.....	42
Fiche 14 - 4.1.1 Promouvoir les productions et commerces locaux, et l'économie collaborative	44
Fiche 15 - 4.1.2 Verdir le développement économique.....	47
Fiche 16 - 4.2.1 Tendre vers le Zéro déchet - zéro gaspillage	50
Fiche 17 - 5.1.1 Planifier un urbanisme qualitatif et pérenne	53
Fiche 18 - 5.1.2 Mettre en œuvre la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement	55
Fiche 19 - 5.1.3 Renforcer les trames naturelles du territoire.....	59
Fiche 20 - 5.1.4 Structurer les quartiers pour éviter les déplacements	62

Fiche 21 - 5.2.1 Maîtriser l'étalement urbain	65
Fiche 22 - 5.2.2 Développer les infrastructures et services de mobilité active (via le Schéma Directeur des Mobilités)	67
Fiche 23 - 5.2.3 Promouvoir l'intermodalité (via le Schéma Directeur des Mobilités)	71
Fiche 24 - 6.1.1 Construire un territoire sobre en eau.....	75
Fiche 25 - 6.2.1 Rafrachir la ville	78
Fiche 26 - 6.2.2 Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements	82
Fiche 28 - 7.1.2 Accompagner les communes.....	86
Fiche 29 - 7.2.1 Mettre en place un plan de communication s'adressant à tout le tissu socio-économique.....	88
Fiche 30 - 7.2.2 Concerter, former, mobiliser les acteurs.	91
Fiche 31 - 8.1.1 Maîtriser les consommations d'énergie des collectivités	93
Fiche 32 - 8.1.2 Systématiser les ENR sur le patrimoine public	96
Fiche 33 - 8.2.1 Former les agents et les élus pour intégrer l'environnement à leurs fonctions.....	98
Fiche 34 - 8.2.2 Déployer des politiques environnementales dans l'exercice de toutes les compétences	100

Présentation du plan d'actions

La stratégie du PCAET de Grand Ouest Toulousain est structurée en 8 grands axes, qui rassemblent 16 objectifs stratégiques, déclinés en 34 objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en 94 actions qui pourront évoluer dans le temps.

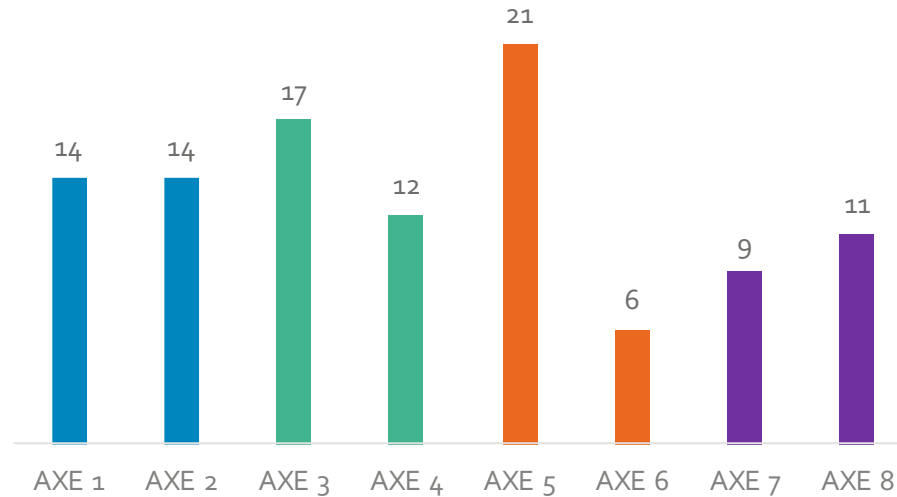


Les **axes** stratégiques du PCAET de la communauté de communes de Grand Ouest Toulousain sont listés dans le tableau suivant.

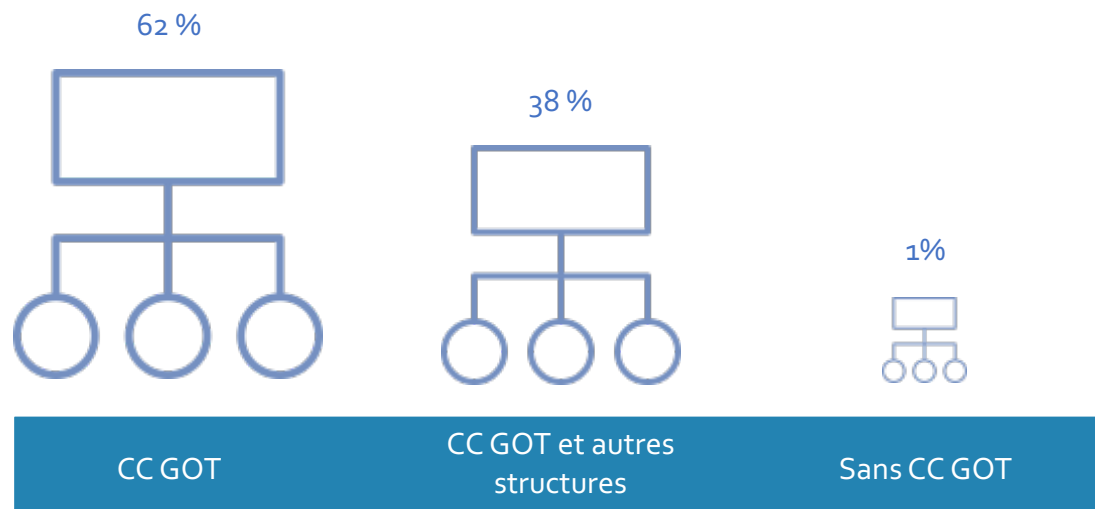
AXES
AXE 1. MAITRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS
AXE 2. PRODUIRE UNE ÉNERGIE LOCALE
AXE 3. RENFORCER LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
AXE 4. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE
AXE 5. AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR MOINS ET MIEUX S'Y DÉPLACER
AXE 6. MAITRISER LES RISQUES ET PRÉSERVER LES RESSOURCES
AXE 7. MENER LE PLAN CLIMAT SUR LE TERRITOIRE

AXE 8. DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

Actuellement, la **répartition de ces 104 actions** dans les différents axes est représentée par le diagramme ci-dessous.



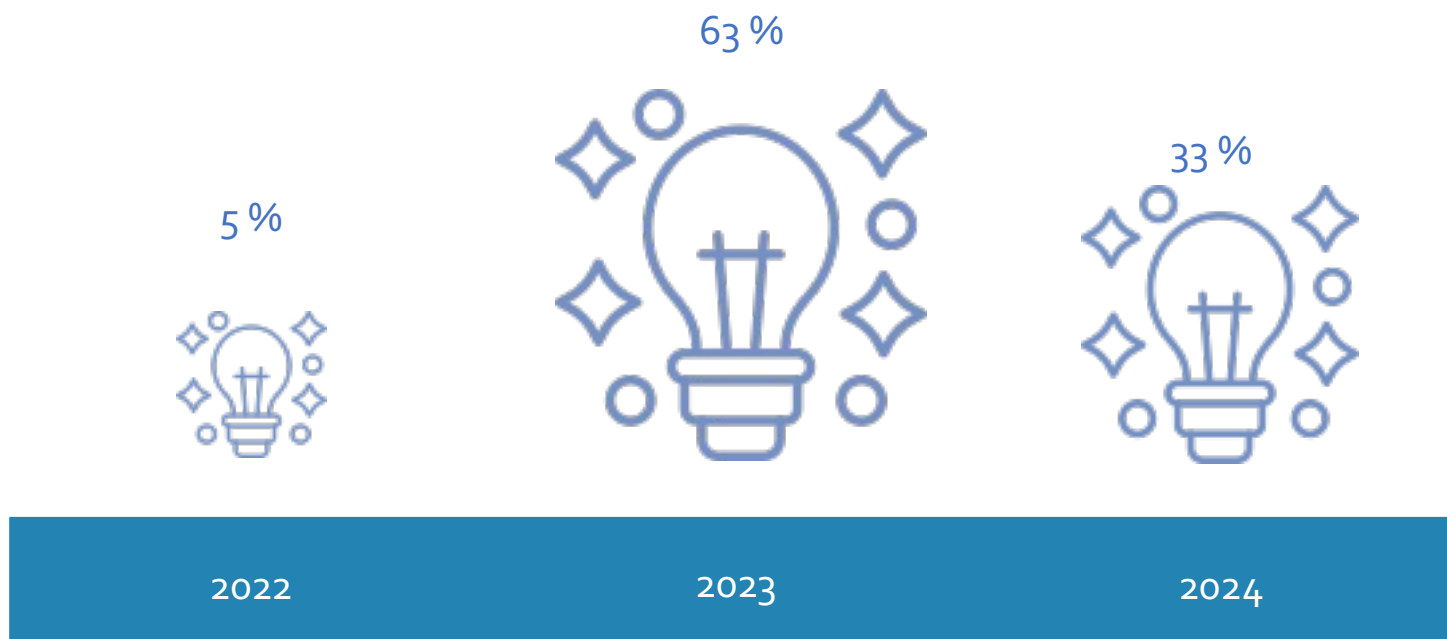
La répartition du nombre d'actions est relativement homogène avec un peu plus d'une dizaine d'actions dans chaque axe du PCAET. Seuls les axes 5 et 6 se démarquent réellement avec l'axe dédié à l'aménagement qui comptabilise 21 actions et celui dédié à la maîtrise des risques et la préservation des ressources qui n'en compte que 6. Ce constat n'apporte pas d'enseignement sur l'engagement de Grand Ouest Toulousain sur chaque thématique du PCAET, car les actions elles-mêmes sont de nature et d'ampleur très diverses (certaines sont des actions ponctuelles et d'autres des stratégies sectorielles déclinées sur plusieurs années).



La majeure partie des actions sont pilotées et réalisées par la CC GOT seule (62 %). Ensuite, 38 % des actions sont co-portées avec des structures partenaires. Seul 1 % des actions ne compte pas l'intercommunalité dans ces structures porteuses.

Au total, l'intercommunalité est donc impliquée dans le pilotage de 99 % des actions du PCAET.

La répartition des **dates de lancement** des actions du PCAET est représentée avec la schématisation suivante.



A ce stade, 5 % des actions seront lancées cette année. La majorité des actions, soit 63 %, débuteront en 2023. Ainsi, plus de la moitié du programme sera engagé d'ici l'année prochaine. Par ailleurs 33 % des actions seront lancées en 2024. La totalité des actions sont donc programmées pour un lancement avant la mi-parcours du PCAET. **La majeure partie des actions sera lancée en 2023 en attendant la structuration de l'animation de la démarche au sein des équipes de l'intercommunalité (pérennisation de poste, recrutement d'ETP dédié...).**

A ce stade, 27 actions n'ont pas de **financements** potentiels renseignés, soit près d'un quart des actions. En effet, l'essentiel des actions inscrites dans le programme sont des actions nouvelles qui ont été identifiées dans le cadre de la définition du PCAET et dont la modalité de mise en œuvre reste à approfondir.

Fiche 1 - 1.1.1 Repérer les publics précaires

Axe 1. Maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments

Objectif stratégique 1.1 Combattre la précarité

Descriptif et enjeux

Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36% des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.

Un ménage est considéré comme en situation de précarité énergétique lorsqu'il dépense 8 % de son revenu disponible dans les factures énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire élevé de la mobilité, souvent en voiture individuelle. Il s'agit donc de mettre en œuvre de manière progressive des actions de repérage de personnes en difficulté.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb de ménages contactés

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
1.1.1.1	GOT	Mobiliser les acteurs locaux pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique		2023	FEDER CD 31 ANAH Centres sociaux	Communes GOT Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités ADEME ANAH CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental France Service Etat Mutualité sociale agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux Notaires Fournisseurs/distributeurs d'énergie

Fiche 2 - 1.1.2 Accompagner les publics précaires

Axe 1. Maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments

Objectif stratégique 1.1 Combattre la précarité

Descriptif et enjeux

Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36% des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.

Un ménage est considéré comme en situation de précarité énergétique lorsqu'il dépense 8 % de son revenu disponible dans les factures énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire élevé de la mobilité, souvent en voiture individuelle. Il s'agit donc de mettre en œuvre de manière progressive des actions de repérage de personnes en difficulté et d'accompagnement individuel en s'appuyant sur les acteurs sociaux. L'objectif est par la suite d'accompagner ces personnes en difficultés dans la réhabilitation de leur logement.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb de ménages accompagnés

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention à la minimisation des impacts dus aux travaux de rénovation qui peuvent induire des nuisances ponctuelles ou également avoir un impact sur le paysage (par exemple bruit des Pompes à Chaleur).

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
1.1.2.1	GOT	Développer un service d'aide et d'accompagnement pour les personnes en précarité énergétique	Développer un service d'aide et d'accompagnement pour aider les personnes en précarité énergétique à monter des dossiers de demande d'aide Communiquer les informations aux habitants	2024	ANAH/action logement CD 31 FSL	Communes GOT Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités ANAH CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental Mutualité sociale agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux
1.1.2.2	GOT	Mettre en place des outils spécifiques pour les publics fragiles	Permettre des prêts à taux 0% et une aide au montage du dossier	2023	ANAH/action logement CD 31 FSL	Communes GOT Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités ANAH CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR

						Conseil départemental Mutualité sociale agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux
--	--	--	--	--	--	--

Fiche 3 - 1.2.1 Accompagner les habitants dans la rénovation des logements

Axe 1. Maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments

Objectif stratégique 1.2. Rendre les bâtiments économes

Descriptif et enjeux

Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36% des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.

Le développement de conseils aux habitants et de dispositifs d'accompagnement est un levier essentiel pour atteindre les objectifs du PCAET. En termes de conseil, il s'agit dans un premier temps de renforcer le guichet unique Rénov'Occitanie, son action et sa présence sur le territoire, en articulation avec les PIG (Programme d'Intérêt Général) et OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

L'un des grands enjeux de ces dispositifs est d'offrir aux habitants la possibilité de démultiplier les rénovations en articulant conseil, accès au financement et mise en relation avec des entrepreneurs locaux partenaires.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb de logements rénovés

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention à la minimisation des impacts dus aux travaux de rénovation qui peuvent induire des nuisances ponctuelles ou également avoir un impact sur le paysage (par exemple bruit des Pompes à Chaleur).

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
1.2.1.1	GOT	Organiser des temps de sensibilisation dans les communes (salons locaux, stand, animation en soirée) avec l'EIE départemental notamment sur l'évolution du marché à partir de 2023 et la mise en place des accompagnateurs rénov	L'équipe de l'EIE départemental est disponible et demandeuse de réaliser des temps de sensibilisation grand public sur le territoire. Ces temps rencontrent un fier succès dès lors que la demande vient des communes. Ces temps sont l'occasion de rappeler les actions de l'EIE pour les particulier et notamment de relayer des informations majeures comme l'évolution du marché de la rénovation énergétique en 2023 avec la mise en place des accompagnateurs rénov qui vont pouvoir être des entreprises du secteur privé. Il est important que la CC relaye le service public avec l'EIE pour éviter toutes dérives à l'image de l'isolation à 1€ à titre d'exemple.	2023	FEDER CD 31 ANAH	Communes GOT Opérateur OPAH ANAH Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental
1.2.1.2	GOT	Soutenir financièrement les projets de réhabilitation ambitieux	Soutenir financièrement les projets de réhabilitation : participation de la GOT pour atteindre des niveaux de performance ambitieux (BBC...)	2023	FEDER CD 31 ANAH	Communes GOT Opérateur OPAH ANAH Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental
1.2.1.3	GOT	Communiquer sur le Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Eco Renov Occitanie et les permanences	Accompagner des particuliers dans leur projet de rénovation globale (conseils, phase d'audit avant travaux/préconisations et AMO travaux).	2023	FEDER CD 31 ANAH CCAS	Communes GOT Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités

		réalisées sur les territoires	Les permanences sur le territoire sont réalisées à Léguevin et à Plaisance de Touch (1 fois par semaine, le vendredi matin).			ANAH CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental Mutualité Sociale Agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux CCAS*
1.2.1.4	GOT	Mobiliser les bailleurs sociaux	Travailler avec les bailleurs sociaux : mettre en place un groupe de travail avec les bailleurs du territoire pour une stratégie de rénovation commune et des objectifs partagés, à inclure dans leurs plans stratégiques de patrimoine.	2023		Communes GOT Bailleurs sociaux CCAS
1.2.1.5	GOT	Mobiliser les copropriétés	Communiquer sur le dispositif d'audit de rénovation énergétique de copropriété de l'AREC (https://renovoccitanie.laregion.fr/renover-son-bien) Mobiliser les copropriétés en proposant des animations/sensibilisations, voire des diagnostics de bâtiments. Acheter et mettre à disposition une caméra thermique pour diagnostiquer les passoires thermiques (voire un drone).	2023	AREC	Les syndicats de copropriétés
1.2.1.6	GOT	Accompagner les propriétaires bailleurs	Etudier une stratégie spécifique pour les propriétaires bailleurs : accompagnement	2023		

			au travers du guichet unique, mise en place du permis de louer, bonifications financières spécifiques...			
--	--	--	--	--	--	--

Fiche 4 - 1.2.2 Accompagner la filière du bâtiment dans l'évolution de ses pratiques

	Axe 1. Maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments			
	Objectif stratégique 1.2. Rendre les bâtiments économes			
Descriptif et enjeux	Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36% des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.			
	La communication sur la construction durable et la rénovation auprès des acteurs professionnels (constructeurs, architectes, investisseurs, services collectivités) permet d'agir directement à la source sur l'augmentation de la performance énergétique des logements. La prise en compte des enjeux énergétiques dès la construction de nouveaux logements permet d'éviter la mise en place d'éventuelles opérations de rénovation. Un travail de sensibilisation sur la rénovation des logements existants peut également être réalisé auprès des bailleurs sociaux.			
Liens avec les objectifs réglementaires	x	Réduction des émissions de GES	x	Matériaux biosourcés
		Séquestration carbone		Qualité de l'air
	x	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
		Production et consommation d'ENR		
Indicateurs de moyens	Nb d'actions de sensibilisation/mobilisation réalisées			
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Porter attention à la minimisation des nuisances dues aux travaux de rénovation ou encore avoir un impact sur le paysage et les nuisances, et aussi à l'artificialisation de surfaces par des nouveaux équipements envisagés (exemple : création de plateforme de réemploi pour le BTP).			
Commentaires				

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
1.2.2.1	GOT	Proposer des actions et formations collectives aux artisans, architectes et maîtres d'œuvre du territoire, appuyées sur des labellisations d'entreprises, d'opérations, de chantiers	Organiser des événements favorisant les rencontres multi-acteurs (séminaires, visites de sites...) en appui sur les acteurs locaux. Etudier la possibilité de mettre en place des sessions de formations collectives en partenariat avec les acteurs du territoire organisant des formations (labellisation RGE, bioclimatisme, matériaux biosourcés). Organiser des visites de chantiers qui soient vertueux, et promouvoir la labellisation environnementale pour les chantiers (chantiers propres).	2024		CCI CMA CAPEB Fibois Occitanie Envirobât'Occitanie FFB Réseau ADEME "bâtiment durable" CERCAD
1.2.2.2	GOT	Mettre en place une plateforme du réemploi pour le BTP	Mettre en place du réemploi local des matériaux des chantiers de construction/déconstruction.	2024	ADEME Région	Envirobât'Occitanie Réseau ADEME "bâtiment durable" CAPEB CMA ADEME Région
1.2.2.3	GOT	Accompagner la filière éco-construction sur le territoire	Communiquer sur la filière de matériaux biosourcés et circuits courts locaux, en lien avec le recyclage des déchets de construction. Accompagner sur les constructeurs publics et privés sur ces thématiques	2024	Région Etat	Communes GOT CAUE ADEME Association Envirobat Occitanie Bailleurs sociaux

			Mettre en relation les acteurs du BTP du territoire avec les acteurs spécialisés locaux (https://www.envirobat-oc.fr/) Interroger et envisager la mise en place d'une plateforme dédiée au réemploi des matériaux du BTP			
1.2.2.4	GOT	Mobiliser les entreprises, en particulier autour du décret tertiaire, en particulier au travers des collectifs constitués (Club Entreprise de l'Ouest, fédérations professionnelles...)	Repérer les entreprises éligibles au décret tertiaire et animer un Groupe de Travail les mobilisant. Proposer des leviers à l'investissement pour réduire la consommation d'énergie. Accompagner administrativement les entreprises qui souhaitent mobiliser des investisseurs (exemple : pour du PV en toiture).	2023		Club entreprise de l'ouest Fédérations professionnelles CCI CMA
1.2.2.5	GOT	Améliorer la connaissance sur la thermique des bâtiments existants et acculturer les services et les partenaires.	Récupérer les DPE (diagnostic de performance énergétique) effectués pour la vente ou la mise en location d'un bien. Cartographier les travaux sur la base des déclarations de travaux recueillies.	2023		Service urbanisme Notaires

Fiche 5 - 2.1.1 Accompagner les actions individuelles

Descriptif et enjeux	Axe 2. Produire une énergie locale Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les acteurs du territoire sur les ENR Les productions d'ENR locales correspondent à seulement 4 % des consommations d'énergie du territoire. La première énergie renouvelable locale est le bois-bûche utilisé par les ménages pour leur chauffage principal (73%). Il s'agit là de bois consommé principalement dans des cheminées (foyer ouvert) qui ont un rendement très faible (entre 15 et 25% couramment) et produisent des particules fines. Vient ensuite la production d'électricité renouvelable photovoltaïque qui compte pour 25 % de la production. Accompagner les particuliers sur ces volets est donc important à la fois pour développer les ENR (en accompagnement de la réglementation RE2020) et améliorer la qualité de l'air.								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td><td>Matériaux biosourcés</td></tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td><td>Qualité de l'air</td></tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td><td>Adaptation</td></tr> <tr> <td>x Production et consommation d'ENR</td><td></td></tr> </table>	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés	Séquestration carbone	Qualité de l'air	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation	x Production et consommation d'ENR	
Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés								
Séquestration carbone	Qualité de l'air								
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation								
x Production et consommation d'ENR									
Indicateurs de moyens	Nb de bénéficiaires individuels d'un dispositif d'accompagnement								
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Porter attention aux impacts potentiels sur les entités paysagères et les nuisances sonores de la mise en place d'équipements ENR chez les particuliers et aussi veiller à la limitation de la pollution de l'air aux fumées de chauffage au bois énergie (système de filtration)								
Commentaires									

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
2.1.1.1	GOT	Promouvoir le bois énergie performant, en foyers fermés et gérer la ressource en bois	Informier et inciter à fermer les cheminées ouvertes. Informier sur la ressource bois (gestion, qualité) et sur l'approvisionnement local. A noter : mise en place de labels locaux dans certaines régions (Label Bois Bocager Géré Durablement en Normandie).	2023	ADEME CD 31 PETR	Communes GOT DDT SDE ADEME CAUE CRPF ONF Union régionale des collectivités forestières Occitanie Association Fibois Occitanie (interprofession) Réseau bois-énergie Occitanie Comité interprofessionnel du bois énergie
2.1.1.2	CD 31	Promouvoir les ENR en remplacement des chaudières fioul classiques	Informier et accompagner les habitants sur la prime au renouvellement de chaudière (https://www.ecologie.gouv.fr/prime-chaudieres).	2024	ADEME CD 31	Communes GOT DDT SDE ADEME CAUE CRPF ONF Union régionale des collectivités forestières Occitanie Association Fibois Occitanie (interprofession) Réseau bois-énergie Occitanie Comité interprofessionnel du bois énergie GRDF

2.1.1.3	GOT	Promouvoir les ENR dans la construction neuve	Au travers de l'instruction des Permis de Construire, en lien avec la RE2020 en place, inciter à la mise en place maximum d'ENR (généraliser le chauffe-eau solaire et les panneaux photovoltaïques)... Promouvoir les labellisations : maison à énergie positive, label BDO (Bâtiment Durable Occitanie).	2023		CAUE Gestionnaire de réseaux SDE DDT Envirobât Occitanie
2.1.1.4	GOT Conseil Départemental de Haute- Garonne	Accompagner la mise en place d'une structure de financement participatif locale.	Organiser une rencontre entre sociétés citoyennes d'investissement dans les ENR locales (Citoy'enr sur Toulouse Métropole, ICEA sur le SICOVAL, Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne...) et associations environnementales locales pour mettre en place une société ou une antenne locale de financement participatif des ENR ouvert aux habitants. Identifier des toitures publiques pertinentes pour la mise en place de premiers projets PV.	2023		Communes GOT ECLR (https://ec-lr.org/) Citoy'enr ICEA Energie Citoyenne Portes de Gascogne Plaisance pour le climat (https://plaisancepourleclimat.fr/)

Fiche 6 - 2.1.2 Impulser des actions collectives

Axe 2. Produire une énergie locale

Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les acteurs du territoire sur les ENR

Descriptif et enjeux

Les productions d'ENR locales correspondent à seulement 4 % des consommations d'énergie du territoire. La première énergie renouvelable locale est le bois-bûche utilisé par les ménages pour leur chauffage principal (73%). Il s'agit là de bois consommé principalement dans des cheminées (foyer ouvert) qui ont un rendement très faible (entre 15 et 25% couramment) et produisent des particules fines. Vient ensuite la production d'électricité renouvelable photovoltaïque qui compte pour 25 % de la production. Il semble important de maîtriser au mieux les grands projets d'ENR sur son territoire, et d'en faire bénéficier les habitants via leur participation par des projets participatifs.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
Séquestration carbone	Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
x Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

MWh/an produits par des projets participatifs locaux

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention aux impacts potentiels sur les entités paysagères et les nuisances sonores de la mise en place d'équipements ENR et aussi veiller à la limitation de la pollution de l'air aux fumées de chauffage au bois énergie (système de filtration)

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
2.1.2.1	Communes GOT GOT	Faire des groupements d'achats d'électricité verte pour les habitants	Aller interroger les services la commune de Saint Orens qui a mis en place une initiative de ce type (https://saint-orens-energie.fr/) pour la dupliquer. (Frein à cette initiative : les usagers obtiennent les aides ssur du fini-posé.)	2024		Communes GOT ECLR (https://ec-lr.org/)
2.1.2.2	GOT	Proposer des actions collectives, comme des AMI ciblés (quartiers, zones d'activités)	Mettre en place des AMI pour des installations d'ENR sur du terrain public, ouvert au financement local. Lancer ces AMI en particulier dans les projets d'aménagement, et sur des Zones d'Activité, en mobilisant le voisinage. Intégrer au Schéma de Développement Economique de déploiement des ENR sur les zones d'activités	2024		Communes GOT DDT SDE ADEME CAUE
2.1.2.3	Communes GOT	Monter des projets en gouvernance partagée (collectivités, citoyens, entreprises)	Mettre en place une concertation avec les investisseurs pour les grands projets d'ENR locaux afin d'imposer une gouvernance des projets multiacteurs (collectivités, habitants, entreprises). Contacter l'association (https://ec-lr.org/) qui fait la promotion des projets d'EnR avec des citoyens et accompagne les acteurs dans leur montage. Etudier la mise en place d'outils publics de développement : SEM ENR, Société par convention d'occupation (DSP : exploiter une production d'énergie)...	2023	Région	Communes GOT ECLR (https://ec-lr.org/) Région

			A noter : avoir des parts dans un projet permet de siéger au conseil d'administration et de disposer ainsi de toutes les informations. A titre d'infos, le CD31 a pris des parts chez Enercoop.			
2.1.2.4	GOT Communes GOT	Déployer une stratégie foncière pour les ENR (zonage, fiscalité, conventions d'occupation...) en minimisant l'artificialisation des sols	Sur la base de la cartographie des potentiels, mettre en place une maîtrise foncière des sites propices, avec l'objectif de minimiser l'artificialisation des terres agricoles. Mettre en place un accompagnement administratif et fiscal : fiscalité sur ces fonciers, accompagnement au montage de projet.	2024		Intercommunalités voisines MEOSS (https://meoss.net/)

Fiche 7 - 2.2.1 Identifier finement les potentiels des différentes filières

Axe 2. Produire une énergie locale

Objectif stratégique 2.2 Maîtriser localement les grands projets

Descriptif et enjeux

Les productions d'ENR locales correspondent à seulement 4 % des consommations d'énergie du territoire. La première énergie renouvelable locale est le bois-bûche utilisé par les ménages pour leur chauffage principal (73%). Il s'agit là de bois consommé principalement dans des cheminées (foyer ouvert) qui ont un rendement très faible (entre 15 et 25% couramment) et produisent des particules fines. Vient ensuite la production d'électricité renouvelable photovoltaïque qui compte pour 25 % de la production. Une connaissance fine des potentiels de développement des énergies renouvelables, en lien avec les besoins de consommation, et leur partage avec les acteurs locaux, doivent permettre d'orienter les futurs projets vers des solutions optimales pour le territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
Séquestration carbone	Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
x Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Cartographie fine des potentiels

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention aux impacts potentiels sur les entités paysagères et les nuisances sonores de la mise en place d'équipements ENR et veiller spécifiquement à limiter l'incidence sur les continuités des espaces naturels dans la réalisation des projets d'hydroélectricité

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
2.2.1.1	GOT	Estimer et cartographier les potentiels pertinents des différentes filières : photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité...	Identifier et cartographier le potentiel de ressources ENR par un cabinet d'étude indépendant (AMO): bâtiments publics/privés, lacs, surfaces artificialisées ou polluées pour le PV, friches agricoles (SAFER https://www.safer.fr/ et vigifoncier), zones polluées, parkings et grandes toitures, au moyen de l'outil MEOSS en particulier. Identifier les fortes densités de consommation d'énergie : excédents de chaleur et de fraîcheur. Identifier les lieux d'implantation préférentiels de premiers projets : PV (parkings, grandes toitures), micro-centrale pour la production hydraulique, méthanisation collective dans l'est du territoire...	2023		MEOSS (https://meoss.net/) CAUE AREC Intercommunalités voisines
2.2.1.2	GOT	Promouvoir la géothermie	Promouvoir la géothermie : systèmes de pompe à chaleur et de puits, qui a l'avantage de produire du chaud comme du frais, avec un potentiel important en Occitanie. S'appuyer sur l'exemple du Lycée de Pibrac alimenté en géothermie : visite de site, appui au montage de projets publics comme privés.	2023	GOT	Communes GOT DDT SDE ADEME

Fiche 8 - 2.2.2 Impulser et participer aux projets d'envergure

Axe 2. Produire une énergie locale

Objectif stratégique 2.2 Maîtriser localement les grands projets

Descriptif et enjeux

Les productions d'ENR locales correspondent à seulement 4 % des consommations d'énergie du territoire. La première énergie renouvelable locale est le bois-bûche utilisé par les ménages pour leur chauffage principal (73%). Il s'agit là de bois consommé principalement dans des cheminées (foyer ouvert) qui ont un rendement très faible (entre 15 et 25% couramment) et produisent des particules fines. Vient ensuite la production d'électricité renouvelable photovoltaïque qui compte pour 25 % de la production. L'implication des collectivités peut se faire via un accompagnement technique, juridique, financier, ou bien via des prises de participation (éventuellement au travers d'outils type SEM) qui permettent de siéger aux conseils d'administration des sociétés de projets, disposer des informations complètes, et aussi d'un pouvoir de décision.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
Séquestration carbone	Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
x Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

MWh produits par des projets accompagnés par la collectivité

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Veiller à la limitation des impacts potentiels au niveau de l'émergence des projets d'énergies renouvelables (méthanisation, grandes toitures PV...) par rapport à la biodiversité, aux continuités écologiques et aux entités paysagères. Il faut être vigilant dans la mise en place de ces projets, prendre en compte l'impact environnemental et la répartition des espaces en fonction des différents usages.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
2.2.2.1	Communes GOT GOT	Développer des réseaux de chaleur	Créer des réseaux de chaleur collectifs (RCU, Réseau de Chaleur Urbain à lier à la densification urbaine), préférentiellement dans des zones non desservies par le gaz, et en substitution de fioul. (Un RCU peut être envisagé à partir de quelques bâtiments seulement, alimentés par une chaudière collective).	2024	ADEME Région	Communes GOT DDT SDE ADEME
2.2.2.2	GOT	Développer la production électrique renouvelable sur les grands bâtiments notamment industriel et municipaux et les zones artificialisées et polluées	S'aider de l'outil MEOSS pour identifier les potentiels PV, contacter et sensibiliser les acteurs en particulier sur les ZA, les bâtiments agricoles, industriels et municipaux (fermes, serres agricoles, flottant, ombrières sur parking). Accompagner des acteurs avec une fiscalité incitative. Promouvoir l'autoconsommation à l'échelle du territoire.	2024		MEOSS
2.2.2.3	GOT	Intégrer une stratégie ENR à tous les projets d'aménagement	Mettre en place une stratégie énergétique pour les futurs aménagements, afin d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie (électricité et chaleur). Y inclure la question des matériaux (biosourcés, locaux, recyclés, recyclables). Réaliser un premier test sur une première réalisation (étude ZAC XXXX).	2023		

2.2.2.4	DECOSET GOT	Soutenir la filière de méthanisation sur le territoire	Etudier le potentiel de développement de la méthanisation sur le territoire (substrats, exploitations agricoles), en particulier pour la mise en place d'une méthanisation par injection (production agricole et CIVE) dans le secteur ouest Bouconnes, où un premier potentiel grossier identifie 33 GWh de productible, soit avec un taux de mobilisation de 30% un potentiel net de 10 GWh dont 40% d'intrants agricoles. Identifier les projets en développement dans le secteur Est Bouconnes. Valoriser les biodéchets : voir avec les gros faiseurs (AMI) dont les cantines. Etudier la possibilité de valorisation du digestat en engrais commercialisable (selon les intrants). Prendre connaissance des plans d'épandage. Ne pas se restreindre au périmètre de l'EPCI pour le développement de la méthanisation : dialoguer avec les EPCI voisins. Intégrer la question des boues d'épuration (même si cela ne relève pas des mêmes réglementations). NB : attention à la qualité des digestats qui seront épandus sur les sols agricoles, notamment pour les exploitations bio.	2023	ADEME Région	ADEME Région SDEHG (cellule Transition Energétique) GRDF Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne
---------	----------------	--	---	------	-----------------	---

Fiche 9 - 3.1.1 Mettre en place une stratégie alimentaire territoriale (PAT)

Axe 3. Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt

Objectif stratégique 3.1 Développer une agriculture de circuit court et résiliente

Descriptif et enjeux

Il s'agit de se doter d'un outil stratégique en terme d'alimentation sur le territoire. "Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.)". source <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Adoption d'un PAT

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
3.1.1.1	GOT	Mettre en place une politique de réserve foncière et d'incitation à la vente ou à la mise en location ou fermage des terres agricoles	En s'assurant qu'aucune terre agricole du territoire ne soit urbanisée ou utilisée pour la réalisation de projet ENR (pv ou autres) Identifier une trame brune	2024		
3.1.1.2	GOT	Mettre en place des outils publics (régie agricole, légumerie) et promouvoir les outils déjà en place sur le territoire	Etudier l'intérêt et la faisabilité d'une légumerie supplémentaire. Développer une régie agricole municipale ou intercommunale selon les besoin Communiquer sur les outils déjà en place.	2024		GOT Communes

Fiche 10 - 3.1.2 Développer l'offre locale et ses circuits courts

Axe 3. Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt

Objectif stratégique 3.1 Développer une agriculture de circuit court et résiliente

Descriptif et enjeux

Il s'agit de favoriser le développement des circuits courts à destination des habitants et de réduire ainsi une part de l'impact carbone lié à l'alimentation (à la condition que la logistique de ces circuits courts soit optimisée). Ces actions permettent également de maintenir une agriculture sur le territoire, qui est un secteur central en matière d'actions air-énergie-climat (séquestration de carbone, méthanisation).

Pour permettre le développement des circuits courts et assurer un complément de revenu aux agriculteurs, il s'agit également de favoriser la transformation de produits à la ferme ou le développement d'outils collectifs (jardins partagés, semouleries, légumeries, etc.).

Cette action cherche donc à structurer l'offre locale et à la renforcer en accompagnant les projets d'unités de transformation. La mise en œuvre à terme d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) permettrait de structurer un projet ambitieux et cohérent développant toutes les actions de cette fiche objectif.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb de structures de vente locale

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Privilégier des cultures à faible usage d'intrants chimiques pour préserver la biodiversité et les continuités écologiques, et favoriser les cultures à faible besoin en eau pour préserver la ressource en eau.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
3.1.2.1	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Développer la production locale dont en premier lieu le maraîchage : foncier, baux agricoles, accompagnement des professionnels	Développer le maraîchage. Mise à disposition de terres agricoles et dispositifs d'accompagnement : baux agricoles. Favoriser le développement de l'élevage traditionnel : qualité et aménagement des territoires. Pérenniser les exploitants en leur offrant des débouchés : (cf. actions suivantes). A noter : l'implantation de légumineuses peut être compliquée en plaines en raison des sols hydromorphes l'hiver et de la sécheresse au printemps.	2023		Terre de Liens (https://soutien.terredeliens.org/) Communes GOT Région Département Filière interprofessionnelle Chambre d'agriculture de Haute- Garonne Associations locales Partenaires privés (le 100ème singe https://le100esinge.com/contact/,...)
3.1.2.2	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Structurer la filière de distribution et la faire connaître : magasins de producteurs, AMAP, communication	Accompagner les porteurs de projets (visibilité, budget). Structurer l'offre par le biais d'AMAP ou de l'association Charrette de Lasserre. Faciliter l'implantation de lieux de distribution : magasins de producteurs et de distributeurs de produits frais locaux. Communiquer et informer les habitants sur l'offre locale en poursuivant par exemple :	2023	Région CD 31	Communes GOT Région Département Filière interprofessionnelle Chambre d'agriculture de Haute Garonne Associations locales Partenaires privés

			https://www.jachetedansmaville-save-touch.fr/			
3.1.2.3	GOT	Mobiliser la restauration collective publique (en allotissant pour faciliter l'accès aux petits producteurs locaux)	Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective Faire des lots d'appels d'offre de taille moyenne ou petite pour permettre aux petits producteurs maraichers d'y répondre pour alimenter les cantines	2023	GOT	Communes GOT Ecoles Déléataire de la restauration collective Filières de production locale
3.1.2.4	GOT	Accompagner les particuliers dans le jardinage à faible niveau intrants	Informier et former les habitants.	2024	GOT	Communes GOT Associations DECOSET
3.1.2.5	GOT	Développer et accompagner le jardinage des particuliers (jardins partagés, espace public, pratiques vertueuses)	Jardins partagés familiaux. Jardinages sur l'espace public (incroyables comestibles). Intensifier et réactiver les actions sur les jardins partagés déjà en cours avec le service à la population de la CC	2024	GOT	Communes GOT Centres sociaux CCAS Association

Fiche 11 - 3.1.3 Adapter les pratiques et les cultures au changement climatique

Axe 3. Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt

Objectif stratégique 3.1 Développer une agriculture de circuit court et résiliente

Descriptif et enjeux

Avec 4 100 hectares de surface agricole utile (56% du territoire), Grand Ouest Toulousain est un territoire à forte vocation agricole. Avec l'objectif national de neutralité carbone, la séquestration de carbone dans le sol devient un enjeu clef. Ainsi, la matière organique présente dans les végétaux, sols et sous-sols est un stock de carbone qu'il faut préserver et renforcer de manière à créer de nouveaux flux de carbone depuis l'atmosphère vers les écosystèmes terrestres. En fonction du territoire et des typologies d'exploitations présentes, différentes pistes devront être explorées avec les acteurs agricoles : développement de l'agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux, semis direct, etc.

Ces pratiques ont également des bénéfices importants relatifs à la problématique de l'érosion des sols, de rafraîchissement (en limitant l'évapotranspiration), ou de préservation de l'environnement (réduction des engrais). Par ailleurs une diversité de solutions doit être mise en œuvre de manière à réduire les impacts environnementaux, dont la réduction de la consommation d'eau : adaptation des systèmes et techniques de culture, adaptation du matériel génétique, choix de cultures peu consommatrices, agriculture et irrigation de précision, etc.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone		Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nb d'exploitations mobilisées sur des démarches environnementales

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Privilégier une agriculture à faible impact environnemental pour préserver la biodiversité, le paysage, l'eau et limiter les pollutions.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
3.1.2.1	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Développer les cultures intermédiaires pour le stockage du carbone en tenant compte de la ressource en eau	Travailler sur les cultures associées, avec les points d'attention suivants en particulier : - contexte de la réduction de l'accès à l'eau pour le système agricole pouvant rendre l'implantation de cultures intermédiaires plus difficile, - difficulté pour les semis directs face aux enjeux de ressource en eau, - adaptation des cultures (ex : Colza limité par le climat).	2024	Région Etat	Chambre d'agriculture de Haute-Garonne
3.1.2.2	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Développer les pratiques culturales pour stocker du carbone en tenant compte de la ressource en eau (agroforesterie, semis directs)	Aider à une agriculture de précision Développer l'agroforesterie, avec des points d'attention sur la capacité du sol (profondeur) et le risque de concurrence entre arbres et production agricole. Inciter aux plan de plantations arbres et haies en lien avec la Région pour les agriculteurs pour favoriser la pollinisation et le rendement de leur culture Aider au développement d'une filière pour l'exploitation des tailles d'entretien : valorisation du bois énergie (exemple : les entreprises locales travaillant sur Bouconne)	2024		Association locale sur le bois énergie Fibois Occitanie Association Arbre et Paysages d'Autan (https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/) Chambre d'agriculture de Haute-Garonne

3.1.2.3	GOT Chambre d'agriculture	Travailler les pratiques et les essences dans un objectif d'économie d'eau	Etudier les conditions d'une agriculture économe en eau, en lien avec une réflexion sur le stockage de l'eau. Encourager les semis de cultures adaptées au climat.	2024		Chambre d'agriculture
3.1.2.4	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Rendre les agriculteurs acteurs énergétiques : producteurs et moins consommateurs	Accompagner les agriculteurs sur des actions d'économie d'énergie (bancs d'essais tracteurs, modernisation des équipements). Informer sur les outils existants : bon diagnostic carbone, label bas carbone, dia'terre. Promouvoir les installations de production d'ENR. Inciter à la mutualisation des équipements et au développement d'exploitations à taille humaine sous des formes de GAEC	2024		Chambre d'agriculture de Haute-Garonne

Fiche 12 - 3.2.1 Gérer la forêt et les bois en renforçant le stockage des forêts privées et communales

Axe 3. Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt

Objectif stratégique 3.2 Gérer la forêt dans une optique environnementale

Descriptif et enjeux

La forêt joue un rôle majeur en terme de séquestration carbone et est donc un pilier de la lutte contre le changement climatique. Les forêts ont deux effets majeurs sur le climat. Tout d'abord, les arbres fixent du CO₂ par la photosynthèse et permettent ainsi de compenser une part des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Les forêts sont donc des puits de carbone qui stockent du dioxyde de carbone atmosphérique. D'autre part, l'évapotranspiration des arbres humidifie et rafraîchit l'air (évaporation d'eau par les feuilles lors de la photosynthèse). L'utilisation du bois en aval de la production permet également de stocker durablement le carbone. La construction à partir de matériaux bois ou l'usage du bois-énergie permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre qui auraient eu lieu avec l'utilisation d'autres matériaux (béton, acier, plâtre pour la construction ou fuel, gaz, charbon pour l'énergie). L'enjeu du Grand Ouest Toulousain est donc de soutenir une gestion raisonnée des forêts privées et communales pour maintenir le stockage de carbone dans l'écosystème forestier. Il s'agit de s'inspirer de ce qui est réalisé dans les forêts domaniales gérées par l'ONF.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	x	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone		Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Animation d'un GT forêt-bois

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention à la limitation des impacts négatifs sur les continuités écologiques (habitats), le paysage et cadre de vie et la qualité des sols de la filière bois

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
3.2.1.1	GOT	Sensibiliser à la gestion durable des forêts auprès des propriétaires de forêts privées ou communales	Se rapprocher du CRPF et de l'ONF pour répertorier les propriétaires privés et publics. Sources pour identifier les forêts privées des forêts domaniales : geoportail. Organiser une communication auprès de tous les propriétaires forestiers sur la gestion durable des forêts en s'appuyant sur les partenaires institutionnels (CRP et ONF).	2023	GOT	ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com) Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/
3.2.1.2	GOT	Concerter les gestionnaires forestiers, la filière bois, pour élaborer une politique locale de gestion coordonnée incluant forêt, haies, agroforesterie	Créer et/ou coordonner une filière locale bois énergiesécurisant dans la durée la demande d'approvisionnement. Promouvoir une gestion de la forêt visant le renforcement des flux de carbone. Intégrer l'ONF dans les choix de gestion de la forêt. Promouvoir une stratégie de développement et de valorisation des haies, intégrant la problématique de l'entretien des haies à proximité des routes.	2023	GOT	ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com) Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/
3.2.1.3	GOT Chambre d'agriculture	Faire de la sensibilisation sur l'adaptation des essences au	Etudier l'adaptation des essences à la région et au climat local : anticipation et résilience	2022		ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com)

	de Haute-Garonne	climat futur pour les propriétaires de forêts privés et communales	S'inspirer des documents de gestion durable de l'ONF pour la forêt domaniale de Bouconne (site de l'ONF)			Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/
3.2.1.4	GOT	Mobiliser les communes GOT pour la réalisation d'un Atlas Intercommunale de la Biodiversité	CC GOT veut réaliser un atlas international de la biodiversité (OFB) https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale	2023	Etat Région	ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com) Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/

Fiche 13 - 3.2.2 Valoriser le « poumon vert » de la forêt de Bouconne

Axe 3. Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt

Objectif stratégique 3.2 Gérer la forêt dans une optique environnementale

Descriptif et enjeux

La forêt de Bouconne représente un patrimoine naturel important pour les enjeux environnementaux (séquestration de carbone, climat local, biodiversité) mais pouvant aussi porter des enjeux économiques (filière bois, tourisme de proximité). Il semble donc utile de lui porter une attention particulière.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Formalisation d'une stratégie pour la forêt de Bouconne

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Veiller à limiter les perturbations sur la biodiversité du site à cause de l'augmentation de la fréquentation de la forêt de Bouconne.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
3.2.2.1	GOT	Relayer les événements et les communications réalisés par l'ONF sur la forêt domaniale de Bouconne	De nombreux événements notamment à destination des scolaires sont organisés par l'ONF sur la forêt domaniale de Bouconne	2023	Etat Région	ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com) Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/
3.2.2.2	GOT	Développer une stratégie forestière multiniveaux sur les parcelles privées et communales : tourisme, bois énergie, biodiversité, stockage de CO ₂	Inciter au tourisme vert via des pratiques vertueuses, en s'appuyant sur la Forêt de Bouconne, "poumon vert" du territoire. Agrandir Bouconne, renforcer les continuités de forêts.	2023	Etat Région	ONF CRPF Climat Local (www.climatlocal.com) Association locale : https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/

Fiche 14 - 4.1.1 Promouvoir les productions et commerces locaux, et l'économie collaborative

Axe 4. Développer une économie responsable

Objectif stratégique 4.1 Développer une économie circulaire, locale, collaborative

Descriptif et enjeux

Grand Ouest Toulousain dispose d'un tissu économique très divers. Le potentiel de développement local est divers :

- consommation locale de produits comme de services, dont le développement de la répartition ;
- mutualisation des équipements sur les zones d'activité ;
- coopérations et démarches collectives.

Ces actions et réflexions s'accompagnent de la question des flux de matière sur le territoire, et donc du fret des marchandises, dans un contexte où les livraisons à l'échelle nationale croissent chaque année de 8%.

Liens avec les
objectifs
réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb d'action de promotion des productions locales et de l'économie collaborative

Éléments de l'EES à
prendre en compte
dans la mise en œuvre
des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
4.1.1.1	GOT Communes GOT	Faire de l'animation et des actions de sensibilisation des entreprises du territoire sur les enjeux Energie Climat	Direction développement économique récente sur le territoire (2021). Il est nécessaire de faire des temps de mise en relation des entreprises avec la direction Dev Eco de la CC dans lesquels pourront se greffer des temps de sensibilisation sur les aspects Climat et Energie et notamment les obligations et les outils à disposition pour les acteurs privés	2023	CCTC	Bailleurs sociaux CCAS Centres sociaux La Poste (service nouveaux arrivants)
4.1.1.2	GOT Communes GOT	Innover sur la communication : réseaux sociaux de quartier, nouveaux arrivants, annuaires locaux...	S'appuyer sur les groupes d'habitants des différentes communes Journées rencontres : rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs Diffuser des informations aux nouveaux arrivants Réaliser et diffuser un annuaire des commerçants, artisans, producteurs locaux (à diffuser sur le site internet de la GOT par exemple)	2023	CCTC	Bailleurs sociaux CCAS Centres sociaux La Poste (service nouveaux arrivants)
4.1.1.3	GOT Communes GOT	Renforcer la communication sur "jachetedansmaville" (300 commerçants répertoriés) et poursuivre le développement du dispositif	Mettre à contribution les communes dans la démarche S'assurer que toutes les communes communiquent sur le dispositif via leur site internet et leur réseaux sociaux Les sujets à développer : la production locale et la réparation	2022		

4.1.1.4	GOT	Accompagner les initiatives sur la réparation de matériel	Accompagner et promouvoir les associations qui donnent une seconde vie à un objet (UpCycling, Troc, reconditionnement Repair Café). Relier les acteurs de la réparation sur la plateforme jachetedansmaville	2023	ADEME	CMA DECOSET CCI Syndicat des déchets
---------	-----	---	---	------	-------	---

Fiche 15 - 4.1.2 Verdir le développement économique

Axe 4. Développer une économie responsable

Objectif stratégique 4.1 Développer une économie circulaire, locale, collaborative

Descriptif et enjeux

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant notamment à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie. Au sein de l'économie verte, l'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise. Grand Ouest Toulousain, dont le tissu économique est important, souhaite prendre en main cette thématique, via l'accompagnement des acteurs et la mobilisation des partenaires sur la mise en place de pratiques environnementales.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb d'actions de sensibilisation/mobilisation auprès des acteurs économiques du territoire

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
4.1.2.1	GOT	Intégrer les enjeux du PCAET dans le Schéma de Développement Economique de GOT	Intégrer les objectifs stratégiques du PCAET dans le Schéma de Développement Economique qui est actuellement en cours d'élaboration à la CC GOT > Mutualiser les équipements sur les zones d'activité (Etudier la mise en place d'équipements collectifs sur les zones d'activités, permettant d'éviter des déplacements.) > Intégrer l'identification des flux de matière du territoire (Identifier les échanges de flux et matières des entreprises du territoire et animer un GT des entreprises locales sur la thématique du fret d'une part et des livraisons en ville d'autre part.)	2022	GOT	Direction développement économique de GOT
4.1.2.2	GOT	Orienter l'accueil des entreprises vers des filières ou des démarches "vertes"	Accueillir des entreprises qui travaillent dans l'environnement Enjeu du ciblage des filières	2023	GOT	CMA CCI
4.1.2.3	GOT	Relayer les actions de la CMA et CCI sur les opérations collectives, dont par exemple mobilisation d'entreprises autour du décret tertiaire. (labellisations,	Identifier des entreprises engagées. Animer un premier temps de rencontre entre entreprises pour identifier les besoins d'opérations collectives. Sensibiliser aux démarche RSE. Envisager une charte de partenariat avec les entreprises sur les volets environnement-air-énergie-climat.	2023	GOT	CMA CCI Tisséo

		démarches, opérations collectives)	Déployer des Plans de Mobilité Employeurs (avec Tisséo). Mettre en place des AMI et des AAP à destination des entreprises, y compris les petits commerces. Commerces labellisés par les municipalités zéro déchet. Se positionner en tant qu'expert pour conseiller les entreprises sur les dispositifs existants			
--	--	------------------------------------	---	--	--	--

Fiche 16 - 4.2.1 Tendre vers le Zéro déchet - zéro gaspillage

Axe 4. Développer une économie responsable

Objectif stratégique 4.2 Mobiliser le grand public sur ses modes de consommation

Descriptif et enjeux

Grand Ouest Toulousain souhaite engager une transition écologique en accompagnant et en mobilisant la population sur les modes de production et les modes de consommation durable.

Le territoire est engagé, avec le syndicat de traitement des déchets DECOSET, dans la réduction des déchets et met en place diverses actions, dont la sensibilisation de la population sur les différents modes de consommation et les déchets qu'ils peuvent générer.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Nb d'actions de sensibilisation du grand public en faveur de la réduction des déchets

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
4.2.1.1	GOT	Mettre en place la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) puis la Redevance Spéciale	D'ores-et-déjà une page dédiée sur le site de la GOT https://www.save-touch.org/teomi/faq	2023	GOT	
4.2.1.2	GOT	Mettre en place des ressourceries	Identifier les sites clefs pour mettre en place une ressourcerie, centre qui récupère, valorise et revend les déchets. L'un des objectifs principaux de la ressourcerie étant la limitation en volume des encombrants. Son but est également de sensibiliser le public au respect de l'environnement (exemple la Remixerie (https://laremixerie.com/) à Colomier qui va réouvrir dans des nouveaux locaux	2024	GOT	DECOSET
4.2.1.3	GOT	Mettre en place la gestion des biodéchets : compostage, broyage, collecteurs pour méthanisation...	Mettre en place une stratégie de collecte et traitement des biodéchets. Inciter au compostage et au broyage (exemple : sapins de Lèguevin). Déployer le compostage collectif dans les copropriétés et dans l'espace public. Promouvoir le broyage des déchets verts, par mutualisation et mise à disposition d'un service de broyage des végétaux à domicile ou sur placette.	2023	GOT	DECOSET
4.2.1.4	GOT	Communiquer sur les modes de	Mettre en avant les commerçants engagés dans la démarche sur la plateforme	2023	GOT	

		consommation et le zéro déchet	"jachetedansmaville" (via un listing par exemple) Plus largement accompagner l'évolution des modes de consommation. Mettre en place des actions flash pour sensibiliser au zéro déchet. Développer la communication/sensibilisation vers le zéro déchet. Accompagnement au changement de 200 foyers suite à l'enquête publique			
4.2.1.5	GOT	Poursuivre l'expérimentation CLIIINK sur Lévigac et Léguvin et organiser le déploiement progressif de la démarche sur les autres communes de GOT	Faire un bilan du dispositif CLIIINK déployé les sur les communes de Lévigac et Léguvin et ajuster la démarche si nécessaire Déployer le dispositif aux autres communes https://grandouesttoulousain.fr/communaute-de-communes/actualites/281-cliiink-le-tri-recompense	2023	GOT	

Fiche 17 - 5.1.1 Planifier un urbanisme qualitatif et pérenne

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.1 Mieux construire

Descriptif et enjeux

Les politiques d'urbanisme détiennent les clefs de la prise en compte de l'environnement sur le territoire à long terme : artificialisation des sols, articulation habitat-mobilité, qualité énergétique et environnementale des bâtiments, dont l'utilisation de matériaux biosourcés, végétalisation des espaces, développement des ENR etc. peuvent trouver des déclinaisons plus ou moins ambitieuses dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit donc dans le cadre du PCAET d'anticiper ces futurs documents, et d'établir les principes qui guideront le développement urbain durable sur le territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone		Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
x	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Formalisation d'une doctrine sur l'urbanisme durable

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Veiller à ce que les opérations d'aménagement s'accompagnent de mesures relatives à la qualité des aménagements urbains pour ne pas dégrader les paysages, le cadre de vie et les ressources naturelles.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.1.1.1	GOT	Travailler à l'articulation PCAET - PLU/PLUi - SCOT - Plan de mobilité	Intégrer les éléments de diagnostic et de stratégie du PCAET dans le diagnostic et le PADD. Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie, en particulier en favorisant la compacité des formes urbaines et l'articulation avec les réseaux de transport (TC et voies douces) et d'énergie. Anticiper le "Zéro artificialisation nette" (ALUR, déclassement des zones AU en zone N) et son objectif de -50% d'artificialisation en 2030. Enrichir les trames vertes et bleues avec les ABC	2023	GOT	Communes GOT CAUE ADEME Associations locales Aménageurs Bailleurs sociaux
5.1.1.2	GOT	Elaborer des OAP à forte exigence environnementale	Mise en œuvre d'OAP sectorielles avec des objectifs énergétiques quantifiés (ex : secteurs 100% renouvelable), de végétalisation et de perméabilité des sols, de matériaux biosourcés. Rendre obligatoire le photovoltaïque sur les créations de bâtiments notamment industriels. Mise en œuvre d'OAP thématiques pour favoriser les constructions à énergie positive.	2023	GOT	Communes GOT CAUE Agence de l'eau ADEME Associations locales Aménageurs DDT

Fiche 18 - 5.1.2 Mettre en œuvre la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.1 Mieux construire

Descriptif et enjeux

La prise en compte des enjeux du PCAET dans les projets de construction ou d'aménagement est primordiale afin de réduire l'impact environnemental des activités du territoire. De nombreux leviers d'actions du PCAET relèvent des questions d'aménagement qui pourront à terme être introduites dans un futur PLUi.

Les principaux leviers à activer dans les projets d'aménagement sont :

- permettre et favoriser le développement des énergies renouvelables,
- inciter la construction de logements performants énergétiquement et intégrant des matériaux biosourcés,
- travailler sur les formes urbaines de manière à rapprocher l'habitat des lieux d'emploi et de service, et faciliter les déplacements doux,
- intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique : confort d'été, végétalisation pour réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement, renforcer les trames vertes et bleues pour renforcer la biodiversité, limiter l'imperméabilisation et prendre en compte les risques.

Les zones d'activités font partie des espaces urbanisés, et peuvent être des lieux propices aux développement des énergies renouvelables, des réseaux de chaleur, de maîtrises des îlots de chaleur et de consommation d'eau, de construction de bâtiments exemplaires, etc. C'est pourquoi il est indispensable d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans la création des nouvelles zones ou dans la réhabilitation des zones existantes sur le territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone		Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
x	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

% (en ha, en nb) des opérations d'aménagement intégrant une stratégie environnementale formalisée

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Veiller à ce que les opérations d'aménagement s'accompagnent de mesures relatives à la qualité des aménagements urbains pour ne pas dégrader les paysages, le cadre de vie et les ressources naturelles.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.1.2.1	GOT	Prendre en compte la désimperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	Favoriser la résilience des territoires en permettant l'infiltration sur des sols aujourd'hui imperméabilisés (parkings avec dalles alvéolaires, enrobés perméable,...) Intégration de cette contrainte sur le règlement d'urbanisme	2023		CAUE
5.1.2.2	GOT	Engager des opérations publiques exemplaires	Former les responsables d'opération à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets. Intégrer dès la conception la question de l'approvisionnement énergétique des opérations : étude ENR même pour les opérations non soumises aux études d'impact, avec focus sur l'approvisionnement collectif (mini réseau de chaleur) et la géothermie. Intégrer les exigences de conceptions bioclimatiques Mettre en place des outils et labels (AEU2, label ecoquartier, Bâtiment Durable Occitanie / Quartier Durable Occitanie. Prendre en compte l'exposition des populations dans l'aménagement : exposition aux polluants (carte des pollutions), aux nuisances (bruit), aux Ilots de Chaleur Urbain (ombrages, végétalisation). S'inspirer des réalisations des communes (exemple projet Sabla). S'entourer des conseils de AMO développement durable	2023	GOT	Communes GOT CAUE Agence de l'eau ADEME Associations locales Aménageurs
5.1.2.3	GOT	Accompagner les opérateurs privés pour faire des projets exemplaires	Formaliser la pré-instruction environnementale pour accompagner les porteurs de projet (aux côtés des maires lors des rdv avec les promoteurs en particulier) Former les instructeurs de l'intercommunalité S'inspirer des outils et labels (AEU2, label ecoquartier, Bâtiment Durable Occitanie / Quartier Durable Occitanie) pour créer des grilles d'analyse des projets et systématiser des préconisations, des cahiers des charges, des indicateurs, des pratiques.	2023		

			Exemples : qualité de l'air intérieur, surface cheminements piétons et vélos de qualité, matériaux durables et biosourcés...			
5.1.2-4	GOT	Mener un programme de désimperméabilisation innovant et ambitieux des cours d'école	Avec des exigences ambitieux en terme de pourcentage de surface végétalisée important (+ de 50%) ou encore de surface perméable Cette initiative peut servir de vitrine à l'image d'autres opérations menées en France https://www.syseg.fr/eaux-pluviales/la-desimpermeabilisation-des-cours-ecole/ S'inspirer des initiatives du SYSEG et de leur guide (chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/viewer.html?pdfurl=https%3A%2F%2Fwww.syseg.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2Fguide-desimpermeabilisation-cours-decole-web.pdf&cldn=6255839&chunk=true)	2022		CAUE

Fiche 19 - 5.1.3 Renforcer les trames naturelles du territoire

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.1 Mieux construire

Descriptif et enjeux

La préservation des espaces non artificialisés (60% du territoire aujourd'hui) est un enjeu majeur du PCAET et des futurs PLU ou PLUi à venir. Il s'agit de :

- préserver les espaces naturels et agricoles dans une perspective de production locale et de séquestration carbone (34% de surface consacrées aux cultures sur le territoire, 7% en prairies, 19% en forêt);
- consolider les trames vertes et bleues (TVB) et l'armature environnementale du territoire de façon à permettre la continuité des corridors écologiques, essentiels au maintien de la biodiversité, notamment dans le cadre d'un changement climatique ;
- limiter la fragmentation des espaces naturels due aux phénomènes d'urbanisation et traiter de manière appropriée les zones d'interface ville-campagne.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone		Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

% d'Espace Naturel Agricole et Forestier

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.1.3.1	GOT	Trame verte et bleue	Renforcer les trames végétales (arbres et paysages, vergers publics, partagés) et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers [ENAF] dans les documents d'urbanisme. Ajouter à la trame verte et bleue : - trame noire (réseau écologique propice à la vie nocturne) - trame orange (trame des prairies et des champs) - trame marron (trame des zones agricoles) Un outil : l'Atlas de Biodiversité Communale	2024	Région Etat	Communes GOT Agence de l'eau ADEME Associations locales Aménageurs AREC Région DREAL Associations locales
5.1.3.2	GOT	Définir une stratégie biodiversité	Formaliser une stratégie biodiversité pouvant s'appuyer sur des outils existants : labels TEN, PEN (partenaires engagés pour la nature), NATURA 2000. Mettre en place des règles de gestion : rouvrir les fossés, planter des haies.	2024	GOT	Communes GOT Agence de l'eau ADEME Associations locales AREC Région DREAL Associations locales type NATUREO
5.1.3.3	GOT	Elaborer une stratégie foncière pour les parcelles forestières et agricoles	Se doter d'une doctrine de préservation des espaces naturels et agricoles en lien avec la Trame Verte et Bleue et la biodiversité : identification des zones à	2023		

			suivre, d'élaboration d'objectifs cartographiés à atteindre... Se doter des outils réglementaires nécessaires : Zone à Aménagement Différé, Zone de Protection Agricole. Définir des critères de préemption.			
--	--	--	---	--	--	--

Fiche 20 - 5.1.4 Structurer les quartiers pour éviter les déplacements

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.1 Mieux construire

Descriptif et enjeux

Dans le contexte national d'un objectif de "Zéro Artificialisation Nette des sols" à l'horizon 2050, une première étape est celle de diminuer de -50% l'artificialisation en 2030.

La maîtrise de l'étalement urbain s'accompagne de co-bénéfices énergie climat. En particulier, elle implique la mise en place de formes urbaines favorables à la maîtrise des déplacements et à la réduction de construction et entretien des réseaux.

L'atteinte de cet objectif passera par la mise en œuvre à terme d'un PLUi qui permette de définir les espaces urbanisables et par des actions de revitalisation des centre-bourgs qui permettent de renforcer l'attractivité et donc de réduire l'étalement urbain.

La prise en compte de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques, en particulier celle des principaux axes de circulation, est aussi un enjeu de l'aménagement durable du territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES				
	Séquestration carbone		x		Matériaux biosourcés
x	Maîtrise de la consommation d'énergie				Qualité de l'air
	Production et consommation d'ENR				Adaptation

Indicateurs de moyens

% de construction hors tissu urbain constitué

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention aux nuisances induites lors des travaux de construction des différents lieux.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.1.4.1	GOT	Développer les tiers lieux et le télétravail	Développer des partenariats avec les entreprises (Tiers-lieux et télétravail). S'appuyer sur le Conseil Départemental, partager l'expérience de Plaisance de Touch (CCAS de Plaisance de Touch) et s'inspirer de l'étude d'Action Logement sur le télétravail. Appuyer les projets de tiers lieux sur les communes de Leguevin et la Salvetat-Saint-Gilles qui sont portés par les communes elles-même Identifier d'autres lieux d'implantation, et réfléchir au modèle souhaité par les communes (prix, population cible). ...	2024	Conseil départemental de Haute-Garonne Appel à projet	Conseil départemental de Haute-Garonne Action logement CCI CMA DDT Centres Sociaux
5.1.4.2	GOT	Rendre les quartiers plus autonomes en services et loisirs	Identifier un schéma des Services et loisirs pour une offre au plus près des habitants, associée à un maillage doux : répartition territoriale des aménités urbaines. Y intégrer la question des services à la personne et des services publics de proximité. Communiquer sur le projet d'aménagement du quartier de la Sabla et aussi la zone du nouveau collège de Plaisance de Touch	2024	GOT	Communes GOT Associations locales Aménageurs Clubs sportifs et de loisirs locaux CCI CMA DDT

5.1.4.3	GOT	Développer des projets promouvant le collectif et la mutualisation (résidence intergénérationnelle, partage des espaces verts, des équipements...)	Promouvoir les habitats collectifs avec des espaces verts de qualité partagés. Développer des logements seniors avec mutualisation de service, et du logement participatif.	2024	GOT	Communes GOT Associations locales Aménageurs DDT
---------	-----	--	--	------	-----	---

Fiche 21 - 5.2.1 Maîtriser l'étalement urbain

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.2 Mieux se déplacer

Descriptif et enjeux

Le territoire du Grand Ouest Toulousain est sujet à une forte pression foncière sous l'influence de la métropole toulousaine et de bassin d'emplois à proximité. Il s'agirait de limiter l'étalement urbain en appliquant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) de la loi climat et résilience fixé à 2050. Les pistes d'action sont de travailler sur des formes urbaines plus compactes ou encore de reconstruire sur l'existant (valoriser les friches ou encore les centres bourgs).

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.2.1.1	GOT	Tendre vers un "urbanisme circulaire" privilégiant la reconstruction de la ville sur la ville et des formes urbaines économisant l'espace	Privilégier des formes urbaines favorables à l'économie d'espace (mixité, densité, continuités urbaines). Limiter l'usage de la voiture en développant les infrastructures pour les modes doux (trottoirs, pistes cyclables, zone piétonne...). Favoriser l'urbanisme circulaire : reconstruction de la ville sur la ville sur le modèle de l'économie circulaire (dents creuses, réutilisation des matériaux locaux...). Favoriser la réhabilitation plutôt que la construction neuve (commerces et logements vacants, friches urbaines, modularité, réadaptation des logements).	2024	Région Etat	Communes GOT CAUE Aménageurs DDT DREAL
5.2.1.2	GOT	Revitaliser les centres bourgs	Dynamiser les centres-villes via la politique d'aménagement et l'aide à l'installation. S'inspirer par exemple des opérations cœur de ville (https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville)	2024	Région Etat	Communes GOT CAUE Aménageurs DDT DREAL

Fiche 22 - 5.2.2 Développer les infrastructures et services de mobilité active (via le Schéma Directeur des Mobilités)

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.2 Mieux se déplacer

Descriptif et enjeux

Sur le territoire du Grand Ouest Toulousain, les transports représentent 45% des consommations totales d'énergie et 22% des émissions de gaz à effets de serre. Les déplacements de personnes représentent la part la plus importante du trafic routier (environ 80% des émissions de GES du secteur). Les déplacements en voiture sont responsables de 73% des émissions de GES du secteur des transports, et 72% des flux domicile-travail quittent le territoire, principalement en direction de la Métropole Toulousaine. Ainsi, afin de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est important de proposer une offre alternative de qualité aux déplacements en véhicules personnels sur le territoire.

L'intercommunalité établit actuellement un Schéma Directeur des Mobilités pour répondre à ces enjeux.

Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractif et de pouvoir être utilisé en toute sécurité.

En centre-bourgs, comme en liaisons intercommunales, la sécurisation des aménagements et leur continuité est un élément essentiel. Pour cela, le principal objectif consiste à mettre en oeuvre le Schéma Directeur Cyclable existant en lien avec les gestionnaires de voirie concernés (Grand Ouest Toulousain, communes, Département).

Au-delà des aménagements, le développement de déplacements doux passe également par le développement d'une offre de services notamment en matière de cycles. L'amélioration de l'offre touristique de mobilité douce est également un enjeu important.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	x	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

km de pistes cyclables continues et sécurisées

Éléments de l'EES à prendre en compte

Rester vigilant sur la création de pistes cyclables qui peut renforcer l'imperméabilisation des sols et nuire à la continuité des espaces naturels protégés.

dans la mise en œuvre
des actions

--

Commentaires

--

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.2.2.1	GOT Conseil départemental Haute- Garonne	Accélérer le déploiement du Schéma Directeur Cyclable, développer et sécuriser les pistes	Développer des pistes cyclables sécurisées en site propre en interquartiers comme dans les quartiers, en prêtant attention aux discontinuités. Développer les modes actifs sur l'espace public via le partage de voirie et l'apaisement des circulations. Développer réseau REV (Réseau Express Vélo) en s'appuyant sur le Schéma Directeur GOT et les communes. Augmenter le parc de stationnements vélo.	2023	Conseil départemental Haute-Garonne	Communes GOT Région Département TISSEO OTI Agence de développement touristique du 31 ADEME Etablissements scolaires Associations locales (sportives ; handicap...) Loueurs de vélos Conseil départemental Haute-Garonne (voie verte) Citoyens
5.2.2.2	GOT Conseil départemental Haute- Garonne	Favoriser les modes actifs dans les bourgs et autour des gares en intégrant les nouvelles mobilités (vélos électriques)	Déployer une offre de parkings voiture et vélos de qualité autour des gares pour favoriser l'intermodalité (dont sécurisation pour les vélos électriques). Travailler à la remise en état des voies douces et des cheminements, en particulier pour l'accès aux gares.	2024	Conseil départemental Haute-Garonne Région	Communes GOT Région SNCF Département OTI Agence de développement touristique du 31 ADEME

						Etablissements scolaires Associations locales (sportives ; handicap...) Loueurs de vélos Conseil départemental Haute-Garonne (voie verte) Citoyens
5.2.2.3	GOT Conseil départemental Haute-Garonne	Développer une stratégie touristique verte avec des voies douces de loisirs et des sentiers bien identifiés	Structurer les réseaux de sentiers : quantité, qualité, continuité, couverture du territoire...	2024	Conseil départemental Haute-Garonne Région	Communes GOT Région Département OTI Agence de développement touristique du 31 ADEME Etablissements scolaires Associations locales (sportives ; handicap...) Loueurs de vélos Conseil départemental Haute-Garonne (voie verte) Citoyens

Fiche 23 - 5.2.3 Promouvoir l'intermodalité (via le Schéma Directeur des Mobilités)

Axe 5. Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer

Objectif stratégique 5.2 Mieux se déplacer

Descriptif et enjeux

Sur le territoire du Grand Ouest Toulousain, les transports représentent 45% des consommations totales d'énergie et 22% des émissions de gaz à effets de serre. Les déplacements de personnes représentent la part la plus importante du trafic routier (environ 80% des émissions de GES du secteur). Les déplacements en voiture sont responsables de 73% des émissions de GES du secteur des transports, et 72% des flux domicile-travail quittent le territoire, principalement en direction de la Métropole Toulousaine. Le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important, pouvant aggraver la facture énergétique.

L'intercommunalité établit actuellement un Schéma Directeur des Mobilités pour répondre à ces enjeux.

Afin de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est primordial de proposer une offre alternative de qualité aux véhicules personnels. Il s'agira :

- d'encourager l'utilisation de motorisations alternatives (électrique, hybride, GNV, ...) qui sont moins émettrices que les moteurs thermiques à travers le développement des bornes électriques ou de stations GNV/hydrogène ;
 - accompagner et favoriser une diversité de nouveaux services à la mobilité et à la non mobilité afin de réduire les déplacements et l'utilisation des véhicules individuels, dont le co-voiturage et l'autopartage ;
 - de continuer à développer les transports en commun en tirant profit en particulier des 2 gares existant sur le territoire.
- Des services de non-mobilité permettant de limiter les déplacements individuels sont également nécessaires. Cela passe par le développement de tiers lieux / espaces de coworking, de commerces et services itinérants et de proximité ou encore par l'accompagnement des entreprises au développement notamment du télétravail.

Au-delà des aménagements, équipements et services mis en place, de la communication et de l'animation sont indispensables pour inciter la population à changer de comportement en faveur des mobilités alternatives et de la non-mobilité.

Enfin, la mise en place de la ZFE [Zone à Faibles Emissions] sur l'agglomération toulousaine, aux frontières du territoire, est un élément de contexte capital : les flux vers et depuis la ZFE sont en effet très importants.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES				Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone		x		Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie				Adaptation
	Production et consommation d'ENR				

Indicateurs de moyens	Nb de voyageurs en TC (Tisseo, SNCF...)
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Suivre la mise en place de la ZFEm de Toulouse Métropole pour prévenir d'éventuels reports de circulation et donc d'hériter de nuisances qui vont avec.
Commentaires	

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
5.2.3.1	SDE TEREGA GRDF GOT	Accompagner les nouvelles pratiques et les nouvelles motorisations	Accompagner les nouvelles pratiques : covoiturage, véhicules partagés, autopartage, véhicules en libre service, mutualisation de la 2e voiture du ménage... Intégrer le covoiturage dans les applications. Lancer des expérimentations sur voitures partagées. Développer des bornes de recharge et communiquer. Intégrer l'objectif dans les projets urbains. Développer le BioGNV (ex : Sicoval), les agrocarburants. Proposer de la location longue durée de VAE. Etudier l'hippomobilité pour les écoles.	2024	Syndicat d'énergie Collectivités territoriales ADEME Partenaires privés Gestionnaire de réseau...	ADEME DREAL Région (appels à projet) Sociétés de transport locales Entreprises du territoire ayant des flottes importantes Programmes Watty et Moby
5.2.3.2	GOT	Favoriser les transports en commun (TC) et l'intermodalité	Développer les transports en commun (MS, ferroviaire) Intégrer les différents compétences mobilité comme celles de la Région et de Tisseo Faire des déplacements en TC à moindre coût dans l'intercommunalité Faire des partenariats avec les communes non desservies à ce jour (enjeu du rabattement) Renforcer l'intermodalité avec des offres multimodales autour des lieux stratégiques (écoles...)	2023	Conseil départemental Haute-Garonne Région	Communes GOT Tisseo Conseil départemental Haute-Garonne Région Programmes Watty et Moby

			Etudier le multi-usage pour les bus scolaires Pour les scolaires: étudier la solution MOBY (https://www.moby-ecomobilite.fr/)			
5.2.3.3	GOT	Accompagner la mise en place de la ZFE (zone à faibles émissions)	Le périmètre de la ZFEm de Toulouse Métropole s'arrêtera aux portes du territoire de la GOT. L'objectif est d'éviter le report de circulation sur les communes de la GOT. Penser les stationnements pour éviter le report de circulation Aider les personnes précaires à renouveler leur véhicule polluant Favoriser les mobilités douces et vertes Créer des hubs multimodaux	2023	Conseil départemental Haute-Garonne Région	Toulouse Métropole Communes GOT Conseil départemental Haute-Garonne TISSEO Région DDT

Fiche 24 - 6.1.1 Construire un territoire sobre en eau

Axe 6. Maîtriser les risques et préserver les ressources

Objectif stratégique 6.1 Préserver les ressources

Descriptif et enjeux

Globalement, la ressource en eau du département est fragile au regard des besoins importants (eau potable, irrigation, hydroélectricité et industries, loisirs...), notamment en été du fait des usages agricoles. Tout le département est classé en "zone de répartition des eaux" (ZRE), ce qui a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/h. Paradoxalement, l'inondation reste le risque naturel majeur sur le territoire.

La question des économies d'eau est donc clef, aussi bien auprès des professionnels (dont les agriculteurs), qu'auprès des habitants. En outre, les fuites sur les réseaux d'eau potable sont classiquement une source importante de gaspillage de l'eau. Les communes et l'intercommunalité ont un rôle important à jouer sur la maîtrise des usages de l'eau sur le territoire et la protection de la ressource face aux changements climatiques à venir.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES

Séquestration carbone

Maîtrise de la consommation d'énergie

Production et consommation d'ENR

x

Matériaux biosourcés

Qualité de l'air

Adaptation

Indicateurs de moyens

Consommation d'eau sur le territoire.

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
6.1.1.1	GOT Chambre d'agriculture de Haute- Garonne	Promouvoir une agriculture sobre en eau via en particulier le choix des espèces	Favoriser des cultures adaptées au climat local actuel et futur (anticipation) Favoriser l'emploi de protéines végétales locales dans la restauration collective (soja, pois chiches, lentilles idéalement biologiques et du sud-ouest) Eduquer la population sur la thématique	2024	Région Etat	GOT Chambre d'agriculture de Haute-Garonne
6.1.1.2	Communes GOT	Promouvoir une ville sobre en eau via la récupération d'eau de pluie, la tarification de l'eau	Sensibiliser et inciter aux économies d'eau et au recyclage des eaux usées dans les usages quotidiens (des particuliers et des professionnels) Facture incitative sur l'eau potable Sensibiliser à la préservation de la nappe phréatique Montrer l'exemple en maîtrisant les consommations d'eau des équipements des collectivités Communiquer sur les offres de piscines municipales sur le territoire pour diminuer la construction de piscines privées. Organiser des achats groupés de récupérateurs d'eau de pluie. Proposer une livraison (payante) de récupérateur d'eau lors des demandes de containers d'ordures ménagères... Inciter à l'acquisition d'une cuve pour eau de pluie dans les nouvelles constructions	2024	GOT	Conseil départemental de Haute-Garonne ADEME Région DDT AREC Agence de l'eau Programme WATTY

6.1.1.3	GOT	Travailler sur un guide du citoyen responsable	Faire un guide ou application ludique et pédagogique avec les écogestes du quotidien pour tous sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, des déchets, des déplacements...	2023	GOT	Conseil départemental de Haute-Garonne ADEME Région DDT AREC EIE Toulouse Métropole
---------	-----	--	---	------	-----	---

Fiche 25 - 6.2.1 Rafraichir la ville

Axe 6. Maîtriser les risques et préserver les ressources

Objectif stratégique 6.2 Maîtriser les risques

Descriptif et enjeux

L'augmentation des épisodes caniculaires est certaine : jusqu'à 50 jours par décennie d'ici 2030 et 130 jours par décennie en 2050 selon les scénarios. Or, les phénomènes d'urbanisation accrue, d'artificialisation et d'imperméabilisation des sols entraînent également une augmentation de la température dans les espaces urbains : c'est ce que l'on appelle les « îlots de chaleur urbains » [ICU], sortes de microclimats au cœur des villes et bourgs. Il s'agit d'un enjeu tant de confort de vie pour les citoyens que de santé publique (certaines catégories de population, comme les personnes âgées ou les enfants en bas âge, sont plus sensibles aux pics de chaleurs). Il est nécessaire que les communes de l'intercommunalité engagent dès maintenant des mesures d'aménagement adaptées et permettant d'anticiper cette variation du climat.

La végétalisation des centres urbains permet d'atténuer ces effets d'ICU. Cette action s'appuie sur des initiatives locales à déployer. La prise en compte des risques de forte chaleur lors la construction neuve et dans les programmes de rénovations permet d'assurer un confort d'été aux habitants. La communauté de communes doit également identifier les populations fragiles et prévenir des risques sur la santé des fortes chaleurs.

L'augmentation du nombre de jour de fortes chaleurs, n'est pas le seul risque sanitaire. Avec le changement climatique sont également à prévoir le développement de maladies portées par des espèces vecteurs (comme le moustique tigre pour le chikungunya, la dengue ou le virus zika) ou le développement d'espèces allergisantes. Sur ces thématique une veille et une information des habitants et visiteurs sont nécessaires.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
Séquestration carbone		Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

% de logements à moins de 100 m d'un espace de fraîcheur (jardin)

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Veiller à ce que l'action n'implique pas le développement des climatisations énergivores et sources nuisances sonores.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
6.2.1.1	GOT Communes GOT	Mettre en place des dispositions constructives favorables au rafraîchissement estival à l'échelle des constructions (bioclimatisme), des espaces publics (couleur et nature des revêtements de sol), des îlots et quartiers (végétalisation, présence de l'eau).	Prescrire des revêtements de surface clairs pour éviter les surchauffes estivales (trottoirs, voiries, toitures...) Faire des bâtiments bioclimatiques (brises soleil, orientation adaptée, agencement des pièces, logements traversants, végétalisation, matériaux adaptés) Travailler l'implantation des nouvelles constructions Réintégrer et faire circuler l'eau en ville pour rafraîchir Créer des espaces frais dans la ville pour que les gens puissent aller se rafraîchir, à communiquer aux personnes fragiles identifiées (maison de retraite...)	2024	GOT Communes GOT	MEOSS Conseil départemental de Haute-Garonne ADEME Région DDT CAUE
6.2.1.2	GOT Communes GOT	Végétaliser et désimperméabiliser la ville : arbre en ville, centre-bourgs et espaces de fraîcheurs accessibles, cours d'école...	Végétaliser les bourgs et les zones d'activité "arbres dans la ville". Planter des micro-forêt Désimperméabiliser les sols et intégrer cette thématique dans la planification et les documents d'urbanismes (exemple du Grand Narbonne : https://www.cerema.fr/fr/actualites/comment-integrer-desimpermeabilisation-sols-son-territoire). Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école. Faire des parkings végétalisés ou semi-végétalisés (pavés enherbés).	2024	GOT Communes GOT	MEOSS Arbres et Paysages d'Autan Conseil départemental de Haute-Garonne ADEME Région DDT CAUE

		A l'échelle communale, identifier les marges de manœuvre.			
--	--	---	--	--	--

Fiche 26 - 6.2.2 Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements

Axe 6. Maîtriser les risques et préserver les ressources

Objectif stratégique 6.2 Maîtriser les risques

Descriptif et enjeux

Le territoire est soumis à une diversité de risques naturels qui peuvent être aggravés par les changements climatiques en court. En particulier le risque inondation, le risque retrait-gonflement d'argile et dans une moindre mesure le risque incendie de forêt. Les documents d'urbanisme doivent intégrer les plans de prévention des risques inondation et mouvement de terrain afin de préserver les secteurs urbanisés.

En outre, des démarches partenariales sont mises en place et doivent être développées afin de prévenir et mieux maîtriser ces risques (stratégie GEMAPI, PAPI, accompagnement des agriculteurs pour la plantation de haies...).

La prévention des risques climatiques passe également par la sensibilisation de la population et la communication des pratiques permettant de limiter certains risques.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES

Séquestration carbone

Maîtrise de la consommation d'énergie

Production et consommation d'ENR

x

Matériaux biosourcés

Qualité de l'air

Adaptation

Indicateurs de moyens

Formalisation des enjeux environnementaux dans le PLUi

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
6.2.2.1	GOT Communes GOT SMGALT	Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements	Intégrer le risque d'inondation et de mouvement de terrain dans l'aménagement (mesures d'urbanisme) et afficher des objectifs clairs dans les règlements. Construire les aménagements avec des matériaux permettant l'infiltration de l'eau. Déplacer des constructions qui sont en zone inondable. Repérer des zones d'extension de crue (suite aux dernières crues)	2024	GOT Communes GOT	Conseil départemental de Haute-Garonne ADEME Région DDT CAUE Aménageurs

Fiche 27 - 7.1.1 Mettre en œuvre et suivre le PCAET de manière collégiale et participative

Descriptif et enjeux	Axe 7. Mener le Plan Climat sur le territoire Objectif stratégique 7.1 Faire vivre le PCAET Grand Ouest Toulousain s'engage dans un processus d'amélioration continue lui permettant de suivre et d'évaluer régulièrement l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, conformément au décret relatif au PCAET, une démarche de suivi et d'évaluation a été définie. Elle prévoit un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique et participative tous les 3 ans. La mise en œuvre de cette démarche de suivi suppose bien sûr la pérennisation des moyens technique et financier nécessaires à sa réalisation (cf. dispositif de suivi-évaluation du PCAET).								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td><td>Matériaux biosourcés</td></tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td><td>Qualité de l'air</td></tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td><td>Adaptation</td></tr> <tr> <td>Production et consommation d'ENR</td><td></td></tr> </table>	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés	Séquestration carbone	Qualité de l'air	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation	Production et consommation d'ENR	
Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés								
Séquestration carbone	Qualité de l'air								
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation								
Production et consommation d'ENR									
Indicateurs de moyens	Budget annuel des actions Energie-Climat								
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Aucun élément								
Commentaires									

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
7.1.1.1	GOT Communes GOT	Pérenniser des moyens humains pour assurer la coordination, le pilotage opérationnel et le suivi du PCAET selon une démarche d'amélioration continue.	1 ETP pour animer le PCAET (au moins). Mobiliser des partenaires dans le CoPil du PCAET dont la société civile.	2023	GOT	
7.1.1.2	GOT Communes GOT	Se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement du PCAET en cohérence avec les ambitions.	Définir un budget pour le PCAET permettant de porter des actions en propre, mais éventuellement aussi d'abonder d'autres projets. Exemple : surinvestissement pour un projet ENR, financement d'une AMO DD pour un bâtiment communal etc. Tendre vers une analyse climat du budget : https://www.i4ce.org/go_project/cadre-evaluation-climat-budget-collectivites/	2023	GOT	

Fiche 28 - 7.1.2 Accompagner les communes

Descriptif et enjeux	Axe 7. Mener le Plan Climat sur le territoire Objectif stratégique 7.1 Faire vivre le PCAET Grand Ouest Toulousain prévoit de mobiliser les communes autour des enjeux du PCAET sur les actions à mener afin de réduire l’empreinte environnementale du territoire. Ainsi les élus et agents des communes de Grand Ouest Toulousain sont invités à mettre en œuvre des politiques et actions Climat-Air-Énergie à leur échelle. Pour les aider il s’agit ici notamment de créer un réseau communal d’échange et de partage de bonnes pratiques. Des soutiens financiers seront également apportés aux communes afin de favoriser leur passage à l’action.								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td> <td>Qualité de l’air</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d’énergie</td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td>Production et consommation d’ENR</td> <td></td> </tr> </table>	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés	Séquestration carbone	Qualité de l’air	Maîtrise de la consommation d’énergie	Adaptation	Production et consommation d’ENR	
Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés								
Séquestration carbone	Qualité de l’air								
Maîtrise de la consommation d’énergie	Adaptation								
Production et consommation d’ENR									
Indicateurs de moyens	Nombre des GT tenus annuellement et leurs thématiques								
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Aucun élément								
Commentaires									

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
7.1.2.1	GOT Communes GOT	Mettre en place des Groupes de Travail avec les communes sur différents sujets.	Mobiliser les agents des différentes communes de la CC. Identifier les personnes ressources et motivées sur les sujets. Proposer une AMO d'ingénierie dans le service urbanisme des communes de la GOT.	2023	GOT Communes GOT	
7.1.2.2	GOT Communes GOT	Partager les meilleures pratiques et les documents associés (marchés publics, fonctionnement)	Homogénéiser les pratiques. Utiliser les outils de partage dématérialisés pour faciliter les échanges	2023	GOT Communes GOT	Communes d'intercommunalité voisines Intercommunalités voisines

Fiche 29 - 7.2.1 Mettre en place un plan de communication s'adressant à tout le tissu socio-économique

Descriptif et enjeux	Axe 7. Mener le Plan Climat sur le territoire Objectif stratégique 7.2 Mobiliser autour du PCAET La Communauté de Communes a de nombreuses capacités d'actions et elle a la responsabilité d'organiser toutes les conditions de réussite pour le territoire. Sur bien des thèmes, elle peut mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants, mais elle ne peut pas agir à leur place. Il est donc essentiel de mettre en place une mobilisation des acteurs, en les informant sur la diversité des enjeux, en mettant en avant leur capacité à réaliser des actions propres. Il s'agit donc à mener diverses actions afin de sensibiliser et communiquer sur l'ensemble des thématiques du PCAET.								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td><td>Matériaux biosourcés</td></tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td><td>Qualité de l'air</td></tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td><td>Adaptation</td></tr> <tr> <td>Production et consommation d'ENR</td><td></td></tr> </table>	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés	Séquestration carbone	Qualité de l'air	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation	Production et consommation d'ENR	
Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés								
Séquestration carbone	Qualité de l'air								
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation								
Production et consommation d'ENR									
Indicateurs de moyens	Formalisation d'un plan de communication								
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Aucun élément								
Commentaires									

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
7.2.1.1	GOT	Organiser un temps fort annuel sur la thématique de la transition écologique et énergétique (semaine du développement durable, de l'énergie....)	Mener une campagne de communication pour sensibiliser les habitants. Réaliser des animations grands publics (pédagogie, suivi consommation sur plusieurs années). Réaliser des challenge de sensibilisation pour l'acceptabilité des habitants (par exemple faire pédaler les concitoyens pour les équipements sportifs équipés de générateur). Impliquer les habitants (usages et équipement économes). Autres exemples : https://www.ecozinitiative.com/post/collectivites-territoriales-et-transition-savoir-sensibiliser-et-mobiliser-le-grand-public.	2023	GOT	Communes d'intercommunalité voisines Intercommunalités voisines Programmes Moby et Watty
7.2.1.2	GOT	S'appuyer sur les programmes de communication nationaux/régionaux : Famille à Energie Positive, Famille à Alimentation Positive.	Communiquer sur les programmes nationaux et régionaux par l'intermédiaire du site internet de la GOT et des communes de la GOT	2023	GOT	Centres Sociaux
7.2.1.3	GOT	Mobiliser les associations locales, dont les associations de commerçant sur des opérations collectives (LED, extinction des vitrines...)	Rencontrer les associations et les questionner sur leurs actions environnementales.. Lancer des Appels à Projets et des Appels à Manifestation d'Intérêt. Eco-conditionner les aides, ou au moins les bonifier sur des critères environnementaux.	2023	GOT	Associations locales

Fiche 30 - 7.2.2 Concerter, former, mobiliser les acteurs.

Descriptif et enjeux	Axe 7. Mener le Plan Climat sur le territoire Objectif stratégique 7.2 Mobiliser autour du PCAET La Communauté de Communes a de nombreuses capacités d'actions et elle a la responsabilité d'organiser toutes les conditions de réussite pour le territoire. Sur bien des thèmes, elle peut mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants, mais elle ne peut pas agir à leur place. Il est donc essentiel de mettre en place cette mobilisation des acteurs, en particulier en poursuivant la concertation avec les partenaires du PCAET, afin d'accompagner la mise en oeuvre de leur programme d'action.								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td><td>Matériaux biosourcés</td></tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td><td>Qualité de l'air</td></tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td><td>Adaptation</td></tr> <tr> <td>Production et consommation d'ENR</td><td></td></tr> </table>	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés	Séquestration carbone	Qualité de l'air	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation	Production et consommation d'ENR	
Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés								
Séquestration carbone	Qualité de l'air								
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation								
Production et consommation d'ENR									
Indicateurs de moyens	Nombre des GT tenus annuellement et leurs thématiques								
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Aucun élément								
Commentaires									

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
7.2.2.1	GOT	Animer des Groupes de Travail avec les différents acteurs : groupe citoyen, club climat d'entreprises...	Exemples de GT : - cheminements piétons autour des écoles avec des Conseils de Quartier - mutualisation des équipements et des services sur une ZAE (broyeur, déchiqueteur, nettoyage écologique)	2023	GOT	Associations locales Groupe citoyen
7.2.2.2	GOT	Sensibilisation des jeunes publics	Déployer le programme WATTY dans les classes/dans tous les établissements du territoire . Mobiliser les enseignants et les associations péri-scolaires et celles de parents d'élève. Promouvoir d'autres outils comme la certification éco-école. Etudier le programme MOBBY pour la mobilité.	2023	Watty cofinancé par CEE à 75% GOT	https://www.watty.fr/ Etablissements scolaires du territoire Association de parents d'élève Groupe péri-scolaire

Fiche 31 - 8.1.1 Maîtriser les consommations d'énergie des collectivités

Axe 8. Devenir des collectivités exemplaires

Objectif stratégique 8.1 Tendre vers un patrimoine à énergie positive

Descriptif et enjeux

En tant que structure porteuse du PCAET, la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain se doit d'être exemplaire sur son propre fonctionnement. Il s'agit donc ici de formaliser une stratégie interne relative à la gestion durable du patrimoine et des services de la collectivité qui intègre les enjeux du PCAET : réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques internes, mise en place d'une mobilité durable, réduction de la consommation en eau et de la production de déchets...

Cette exemplarité doit aussi se déployer à l'échelle des communes sous l'impulsion de l'intercommunalité.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Comptabilité énergétique de GOT

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
8.1.1.1	GOT Communes GOT	Mettre en place une stratégie patrimoniale visant la réduction des consommations d'énergie.	Mettre en place une comptabilité énergétique pour la GOT comme pour les communes : suivi fin des consommations par bâtiments. Utiliser cette base de connaissance pour identifier les priorités et construire un PPI de rénovation énergétique intégrant les performances énergétiques des bâtiments, des équipements, en tenant compte des usages et en optimisant l'occupation pour les bâtiments publics. Mettre en place des cahiers des charges de construction et de rénovation exemplaires.	2023	ADEME Etat Caisse des dépôt (intracting)	SDEHG ADEME Gestionnaires d'énergie
8.1.1.2	GOT	Soutenir les collectivités exemplaires	Accompagner les collectivités dans des démarches collectives pour des réponses à des AMI, des AAP, ou bien l'organisation de groupements d'achats sur des études ou des équipements autour de l'énergie et des ENR. En particulier, l'AMI Sequoia est à investiguer.	2023	AMI SEQUOIA https://www.fnccr.asso.fr/article/actee-2-ami-sequoia/	SDEHG
8.1.1.3	GOT Communes GOT	Réduire les consommations de l'éclairage public.	Mettre en place une stratégie de rénovation de l'éclairage public avec du matériel moderne : LED (60-70% de gain de consommation), flux	2023	ADEME EDF SDEHG	SDEHG ADEME Gestionnaires d'énergie

			limneux vers le sol, éventuellement détecteur de présence. Instaurer des coupure la nuit (de minuit à 5h par exemple). Viser le label Ville et Villages étoilés (https://www.ecologie.gouv.fr/label-villes-et-villages-etoiles-decouvrez-resultats-ledition-2019-2020). Le SDEHG propose de l'aide sur l'abaissement et l'extinction.			
8.1.1.4	GOT Communes GOT	Réduire les consommations d'eau	Installer des économiseurs d'eau dans les collectivités (écoles, mairie, salles municipales..). Systématiser les espèces végétales peu consommatrices en eau sur les espaces de la collectivité : élaborer une charte du végétal pour les espaces publics (exemple : palette végétale de Toulouse Métropole annexée au PLUi). Encourager les services techniques des communes à collecter l'eau de pluie et à l'utiliser pour l'entretien des voiries et/ou l'arrosage des espaces verts	2023		ADEME Syndicats des eaux

Fiche 32 - 8.1.2 Systématiser les ENR sur le patrimoine public

Axe 8. Devenir des collectivités exemplaires

Objectif stratégique 8.1 Tendre vers un patrimoine à énergie positive

Descriptif et enjeux

Promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire et auprès des différents acteurs passe aussi par leur utilisation massive sur les sites et dans les bâtiments des collectivités. Il s'agit donc ici de systématiser l'étude des solutions ENR dans tous les projets, en coût global, car elles présentent souvent un surinvestissement, mais aussi une très bonne rentabilité de long terme, étant moins soumise aux fluctuations des prix des énergies fossiles.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
Séquestration carbone	Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
x Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

MWh produits annuellement par des installations de la collectivité

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Porter attention aux impacts potentiels sur les entités paysagères et les nuisances sonores de la mise en place d'équipements ENR ainsi qu'à la pollution de l'air en présence de bois énergie.

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
8.1.2.1	GOT Communes GOT	Anticiper la fin du fioul classique.	Etudier dès maintenant le renouvellement des équipements alimentés en fioul (idéalement par des réseaux de chaleur bois énergie ou de la géothermie).	2023	Banque des territoires Région	GRDF
8.1.2.2	GOT Communes GOT	Systématiser l'étude des solutions ENR dans tous les projets (neufs comme rénovation).	Systématiser dans les cahiers des charges l'étude en coût global de substitution par des ENR pour tous les projets neufs ou rénovation, en mobilisant idéalement les ressources locales.	2023	ADEME Etat Caisse des dépôt (intracting)	SDEHG ADEME Gestionnaires d'énergie

Fiche 33 - 8.2.1 Former les agents et les élus pour intégrer l'environnement à leurs fonctions

Axe 8. Devenir des collectivités exemplaires

Objectif stratégique 8.2 Mener une démarche d'exemplarité interne

Descriptif et enjeux

De nombreuses thématiques de travail sont émergentes (adaptation au changement climatique, alimentation, etc.) Les enjeux qui leurs sont associés et les modalités d'actions sont encore mal connues de certains. L'objet de cette fiche est donc de diffuser les connaissances nécessaires à l'action. Il s'agira notamment d'apporter des informations aux élus, en particulier par le témoignage d'autres élus, l'échange de bonnes pratiques ou des visites de terrain afin de faire connaître et de partager des modalités d'actions éprouvées. Au niveau des services, il s'agit d'identifier pour chacun quels sont les besoins en information, formation, outils pratiques et organisation pour intégrer au mieux ces enjeux dans les pratiques professionnelles. Enfin il est prévu d'accompagner vers la formation le personnel des structures scolaires ainsi que des associations locales participant aux actions du PCAET.

Liens avec les objectifs réglementaires

x	Réduction des émissions de GES	x	Matériaux biosourcés
x	Séquestration carbone	x	Qualité de l'air
x	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
x	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Liste des formations environnementales suivies : thème, participation

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Aucun élément

Commentaires

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
8.2.1.1	GOT Communes GOT	Former tous les corps de métier : jardinier, cuisinier, animateurs...	Informier et former les élus et les services : petit-déjeuner climat, formations ADEME pour les élus, formations énergie et ENR pour les services techniques etc. https://formations.ademe.fr/solutions/recherche-de-formation.html?theme=65 https://www.ecozinitiative.com/post/collectivites-territoriales-et-transition-savoir-sensibiliser-et-mobiliser-le-grand-public	2023	GOT	
8.2.1.2	GOT Communes GOT	Accompagner le changement de comportement	Mettre en place une animation interne en s'inspirant d'outils existants et de temps forts : challenge de la mobilité, « Déclics », famille zéro déchets, etc... Utiliser les techniques de changement de comportement comme les nudges dans l'espace partagé. https://www.ecologie.gouv.fr/nudges-verts Poursuivre les initiatives comme la validation du télétravaol pour tous les agents de la CC GOT à raison d'un jour par semaine.	2023	GOT	
8.2.1.3	GOT Communes GOT	Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur	Mesurer (détecteurs) et informer sur la qualité de l'air intérieur dans les ERP.	2023	GOT	ADEME

Fiche 34 - 8.2.2 Déployer des politiques environnementales dans l'exercice de toutes les compétences

	Axe 8. Devenir des collectivités exemplaires			
	Objectif stratégique 8.2 Mener une démarche d'exemplarité interne			
Descriptif et enjeux	Au-delà de la gestion du patrimoine et de la formation des élus et des agents, les achats publics représentent aussi un levier fort pour mettre en place ou renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans l'exercice de l'activité et des compétences. Il s'agira donc de systématiser les bonus ou critères environnementaux, en s'appuyant sur des labels, en sollicitant les fournisseurs, aussi bien pour les achats matériels, que pour les prestations et les délégations de service public.			
Liens avec les objectifs réglementaires	x	Réduction des émissions de GES	x	Matériaux biosourcés
	x	Séquestration carbone	x	Qualité de l'air
	x	Maîtrise de la consommation d'énergie	x	Adaptation
	x	Production et consommation d'ENR		
Indicateurs de moyens	% des achats (en nombre, en montant) intégrant un critère environnemental			
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Aucun élément			
Commentaires				

Actions programmées

N°	Porteur	Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
8.2.2.1	GOT Communes GOT	Systematiser les clauses ou critères environnementaux dans les marchés publics.	Nommer un référent Développement Durable parmi les acheteurs et le former. Travailler à la mise en place de critères par familles de marchés, en partageant avec les communes. Participer à des GT locaux ou régionaux sur le sujet. Soutenir ainsi les entreprises vertueuses par la commande publique via les clauses et critères environnementaux dans les marchés publics. Etre exemplaire en particulier sur les matériaux utilisés dans les constructions (biosourcés, local, etc).	2023	GOT	
8.2.2.2	GOT Communes GOT	Mobiliser les prestataires ou délégataires sur leurs politiques et actions environnementales	Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les cahiers des charges des prestataires et DSP.	2023	GOT	

